

et omnia quæ fecit, ecce scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda.

30. Fuitque bellum inter Roboam et Jeroboam cunctis diebus.

31. Dormivitque Roboam cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David. Nomen autem matris ejus Naama, Ammanitis, et regnavit Abiam, filius ejus, pro eo.

et tout ce qu'il a fait, est écrit dans le livre des annales des rois de Juda.

30. Et il y eut toujours guerre entre Roboam et Jéroboam.

31. Et Roboam s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la cité de David. Sa mère, qui était Ammonite, s'appelait Naama; et Abiam son fils régna à sa place.

CHAPITRE XV

1. Igitur in octavo decimo anno regni Jeroboam, filii Nabat, regnavit Abiam super Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

3. Ambulavitque in omnibus peccatis patris sui quæ fecerat ante eum; nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus suus lucernam in Jerusalem, ut suscicaret filium ejus post eum, et staretur Jerusalem;

5. eo quod fecisset David rectum in oculis Domini, et non declinasset ab omnibus quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ suæ, excepto sermone Uriæ Hethæi.

6. Attamen bellum fuit inter Roboam et Jeroboam omni tempore vitæ ejus.

1. La dix-huitième année du règne de Jéroboam, fils de Nabat, Abiam régna sur Juda.

2. Il régna trois ans dans Jérusalem. Sa mère se nommait Maacha, et était fille d'Abessalom.

3. Il marcha dans tous les péchés que son père avait commis avant lui, et son cœur n'était point parfait avec le Seigneur son Dieu, comme l'était le cœur de David son père.

4. Mais néanmoins le Seigneur son Dieu lui donna, à cause de David, une lampe dans Jérusalem, en suscitant son fils après lui et en rendant stable Jérusalem,

5. parce que David avait fait ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, et qu'il ne s'était point détourné, tous les jours de sa vie, de tout ce qu'il lui avait commandé, excepté en ce qui se passa à l'égard d'Urie l'Héthéen.

6. Il y eut néanmoins toujours guerre entre Roboam et Jéroboam, tant que Roboam vécut.

SECTION II. — LES ROYAUMES D'ISRAËL ET DE JUDA DEPUIS LA MORT DE ROBOAM JUSQU'À L'AVÈNEMENT D'ACHAB. XV, 1 — XVI, 28.

§ I. — *Abiam et Asa régnaient sur Juda.*
XV, 1-24.

1^o Règne d'Abiam. XV, 1-8.

CHAP. XV. — 1-2. Les dates principales du règne. — L'année de l'avènement est déterminée par une date synchronique : *in octavo decimo...* — Durée du règne : *tribus annis*. Les trois années ne durent pas être complètes, puisque Asa, le successeur d'Abiam, monta sur le trône durant la vingtième année de Jéroboam. Cf. vers. 9. Dans les calculs de ce genre, les Hébreux tenaient compte des années et des jours commencés. — *Abessalom* est une variante du nom d'Absalom. S'il s'agit ici du fils de David, ce qui est très possible, *Maacha* serait sa petite-fille, puisqu'il semble n'avoir eu qu'une fille, nommée Thamar. Cf. II Reg. XIV, 27.

3-6. Caractère général du règne d'Abiam. — *Ambulavit in... peccatis...* : c.-à-d. dans l'idolâtrie. Cf. XIV, 22-24. Une bonne œuvre d'Abiam sera pourtant mentionnée au vers. 15. Voyez aussi II Par. XIII, 10-12. — *Sicut cor David...* Bel éloge de David, qui fut en réalité le type d'un bon et saint roi. — Sur l'expression *dedit... lucernam*, comp. XI, 86, et le commentaire. Les LXX ont : *κατάλειμμα*, un reste; ce qui supprime l'image. — *Ut suscicaret...* : conformément au célèbre oracle, II Reg. VII, 12 et ss. « Rien de plus remarquable et de plus difficile à expliquer, au point de vue purement humain, que la stabilité de la succession au trône dans le royaume de Juda, et son extrême instabilité dans le royaume d'Israël. Une seule et même famille tient le sceptre en Juda du commencement à la fin, pendant près de quatre siècles, tandis qu'en Israël il y a neuf changements de dynastie dans l'intervalle de deux cent cinquante ans. » — La note du vers. 6, *attamen*

7. Le reste des actions d'Abiam, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des annales des rois de Juda; et il y eut une guerre entre Abiam et Jéroboam.

8. Après cela Abiam s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit dans la cité de David; et son fils Asa régna à sa place.

9. La vingtième année de Jéroboam, roi d'Israël, Asa roi de Juda commença son règne;

10. Il régna quarante et un ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Maacha, et était fille d'Abessalom.

11. Et Asa fit ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, comme avait fait David son père.

12. Il chassa du pays les efféminés, et il le purgea de toutes les infamies des idoles que ses pères avaient dressées.

13. Il ôta aussi l'autorité à sa mère Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance du culte de Priape et du bois qu'elle lui avait consacré. Il détruisit la caverne où il était honoré; il brisa cette idole infâme, et la brûla dans le torrent de Cédron.

14. Cependant il n'abolit pas les hauts lieux; et toutefois le cœur d'Asa était parfait avec le Seigneur pendant tous les jours de sa vie.

15. Il porta aussi dans la maison du

7. Reliqua autem sermonum Abiam, et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda? Futque prælium inter Abiam et inter Jeroboam.

8. Et dormivit Abiam cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David. Regnavitque Asa, filius ejus, pro eo.

9. In anno ergo vigesimo Jeroboam, regis Israel, regnavit Asa, rex Juda;

10. et quadraginta et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

11. Et fecit Asa rectum ante conspectum Domini, sicut David pater ejus.

12. Et abstulit effeminatos de terra, purgavitque universas sordes idolorum quæ fecerant patres ejus.

13. Insuper et Maacham matrem suam amovit, ne esset princeps in sacris Priapi, et in luco ejus, quem consecraverat; subvertitque specum ejus, et confregit simulacrum turpissimum, et combussit in torrente Cedron.

14. Excelsa autem non abstulit. Verumtamen cor Asa perfectum erat cum Domino cunctis diebus suis.

15. Et intulit ea quæ sanctificaverat

bellum..., déjà insérée plus haut (xiv, 30), est répétée pour montrer que Roboam légua à son fils cette guerre intestine. Cf. vers. 7.

7-8. Conclusion du règne d'Abiam. — *Fuitque prælium...* : l'avantage fut pour le roi de Juda. Voyez, pour les détails, II Par. xiii, 3-20. Les troisième et quatrième livres des Rois glissent d'ordinaire brièvement sur les faits militaires.

2^e Règne d'Asa. XV, 9-24.

9-10. Les dates du règne. — Date synchronique pour l'avènement : *anno... vigesimo Jeroboam*. — Durée du règne : *quadraginta et uno*... Pendant cet intervalle, Asa vit se succéder rapidement, sur le trône rival, six rois appartenant à quatre dynasties (Nadab, Baasa, Ela, Zambri, Amri et Achab). — *Nomen matris...* C.-à-d. sa grand-mère, d'après le vers. 2; il n'avait probablement plus sa mère.

11-15. Caractère moral du règne d'Asa. — *Fecit...* *rectum*... C'est la note générale, qui est ensuite commentée aux vers. 12 et ss., où nous voyons Asa luttant de toutes ses forces contre l'idolâtrie, et plein de zèle pour le culte de Jéhovah. — *Abstulit effeminatos*. Voyez la note de xiv, 24. Sur les sordes idolorum, comp. xiv, 22-23. — *Maacham... amovit*... Il lui enleva son titre de reine mère et son influence, parce

qu'elle en abusait pour propager le culte honteux d'Astarté (*in sacris Priapi*; dans l'hébr. : parce qu'elle avait fait une 'asérah; voyez la note de xiv, 23). — *Subvertitque... turpissimum*. La Vulg. paraphrase; l'hébreu dit seulement : Asa abattit son idole (de Maacha). — *Combussit in... Cedron* : dans la profonde vallée qui sépare Jérusalem du mont des Oliviers (*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv); plus tard encore on y détruisit de nombreuses idoles, pour ne point profaner la ville par leurs cendres impures. Cf. IV Reg. xxiii, 4, 6, 12; II Par. xxix, 16; xxx, 14. — *Excelsa autem*... Il faut rapprocher ce passage de II Par. xiv, 5 et xv, 17, pour avoir une idée exacte de la conduite d'Asa touchant les hauts lieux. En réalité, il les fit disparaître de son propre territoire, mais il ne profita pas assez de l'influence que ses victoires lui avaient acquise (vers. 16 et ss.) pour les anéantir également sur le territoire d'Israël. Faute légère, d'après le contexte (*verumtamen...*), puisqu'elle n'empêcha pas son cœur d'être parfait envers le Seigneur. — *Intulit*... (vers. 15). Asa commença à remplacer dans le trésor sacré les objets enlevés par Sésac. — *Sanctificaverat pater...* : sans doute, le butin conquis sur Jéroboam. Cf. II Par. xiii, 16-19. — *Et voverat*. Dans l'hébr. : et que lui-même (Asa) avait

pater suus et voverat, in domum Domini, argentum et aurum, et vasa.

16. Bellum autem erat inter Asa et Baasa, regem Israel, cunctis diebus eorum.

17. Ascendit quoque Baasa, rex Israel, in Judam, et ædificavit Rama, ut non posset quisquam egredi vel ingredi de parte Asa, regis Juda.

18. Tollens itaque Asa omne argentum et aurum quod remanserat in thesauris domus Domini et in thesauris domus regni, dedit illud in manus servorum suorum; et misit ad Benadad, filium Tabremon, filii Hezion, regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens :

19. Fœdus est inter me et te, et inter patrem meum et patrem tuum; ideo misi tibi munera, argentum et aurum, et peto ut venias, et irritum facias fœdus quod habes cum Baasa, rege Israel, et recedat a me.

20. Acquiescens Benadad regi Asa, misit principes exercitus sui in civitates Israel; et percusserunt Ahion, et Dan, et Abel-Domum-Maacha, et universam Cenneroth, omnem scilicet terram Nephthali.

21. Quod cum audisset Baasa, intermisit ædificare Rama, et reversus est in Thersa.

Seigneur ce que son père avait consacré à Dieu, et l'or, et l'argent et les vases qu'il avait fait vœu de donner.

16. Or il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécurent.

17. Et Baasa roi d'Israël monta en Juda, et bâtit Rama, afin que personne ne pût sortir ni entrer du côté d'Asa, roi de Juda.

18. Alors Asa, prenant tout l'argent et l'or qui étaient restés dans les trésors de la maison du Seigneur et dans les trésors du palais du roi, les mit entre les mains de ses serviteurs, et les envoya à Bénadad, fils de Tabrémon, fils d'Hézion, roi de Syrie, qui demeurait à Damas, et lui fit dire :

19. Il y a alliance entre vous et moi, comme entre mon père et le vôtre. C'est pourquoi je vous ai envoyé des présents, de l'argent et de l'or; et je vous prie de venir et de rompre l'alliance que vous avez avec Baasa roi d'Israël, afin qu'il se retire de dessus mes terres.

20. Bénadad, s'étant rendu à la prière du roi Asa, envoya les généraux de son armée contre les villes d'Israël, et ils prirent Ahion, Dan, Abel-maison-de-Maacha, et toute la contrée de Cenné-
roth, c'est-à-dire toutes les terres de Nephthali.

21. Lorsque Baasa l'eut appris, il cessa de bâtir Rama, et s'en revint à Thersa.

dédiés. C'étaient les dépouilles prises aux Éthiopiens. Cf. II Par. xiv, 1-9; xv, 10, 18.

16-22. Asa en guerre avec Baasa, roi d'Israël. — Durée de cette guerre, vers. 16 : *cunctis diebus...*; c.-à-d. pendant vingt-quatre ans, d'après le vers. 33. Habituellement, simple guérilla de frontières; puis la guerre proprement dite qui va être racontée. — Origine de cette guerre alors intense, vers. 17. C'est Baasa qui la déclara : *ascendit...* *ædificavit* a le sens de fortifier; ce fait suppose que le roi d'Israël, par une attaque hardie, s'était emparé de la partie septentrionale des États d'Asa. Rama, aujourd'hui Er-Râm, au nord de Jérusalem, commandait la route du royaume de Juda, et sa possession permettait d'intercepter toute communication entre les deux États (*ut non posset...*) — *Tollens itaque...* Ainsi menacé, Asa acheta à grand prix l'alliance des Syriens, qui, en faisant une puissante diversion sur la frontière nord d'Israël, forcèrent Baasa d'abandonner ses conquêtes temporaires, vers. 18-21. — *Benadad* (c.-à-d. « fils d'Adad », divinité phénicienne; *Atl. arch.*, pl. cxii, fig. 15). Trois rois syriens de ce nom sont signalés dans l'Ancien Testament; celui-ci est le premier de tous.

— *Fœdus est...* Alliance en quelque sorte héréditaire, puisqu'elle avait existé déjà entre les pères des deux princes. Mais, pour un motif inconnu, Asa l'avait depuis quelque temps laissé tomber; circonstance dont son rival avait habilement profité pour conclure lui-même un traité avec Bénadad (*fœdus... cum Baasa*). — *Acquiescens...* Le Seigneur, lui, ne donna point son consentement à cette alliance conclue avec un roi païen, et il fit adresser de graves reproches au roi de Juda. Cf. II Par. xvi, 7 et ss. — *In civitatibus...* Toutes ces villes étaient au nord du pays. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. vii et xii. *Ahion* : dans la tribu de Nephthali, sur l'emplacement des ruines de Tell-Dibbin, dans la petite plaine nommée Merdj Ayoûn. *Dan* : Laïs-Dan; cf. Jos. xix, 47; Jud. xviii, 29. *Abeldomum...*; hébr. : 'Abel-beth-Ma'akan; aujourd'hui Abil; cf. II Reg. xx, 19. *Ceneroth* : à l'ouest du lac de Tibériade; cf. Num. xxxiv, 12; Jos. xi, 2; xii, 3. *Terram Nephthali* : voyez Jos. xix, 32-39, et le commentaire. Le territoire de cette tribu était situé en plein sur la route de tout envahisseur venant du nord. — *Intermisit...* (vers. 21). Baasa avait assez à faire de défendre ses États attaqués par



Tombeau dit des Rois, auprès de Jérusalem. (D'après une photographie.)

22. Rex autem Asa nuntium misit in omnem Judam, dicens : Nemo sit excusatus. Et tulerunt lapides de Rama et ligna ejus, quibus œdificaverat Baasa, et exstruxit de eis rex Asa Gabaa Benjamin, et Maspha.

23. Reliqua autem omnium sermonum Asa, et universæ fortitudines ejus, et cuncta quæ fecit, et civitates quas exstruxit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda? Verumtamen in tempore senectutis suæ doluit pedes.

24. Et dormivit cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David patris sui. Regnavitque Josaphat, filius ejus, pro eo.

25. Nadab vero, filius Jeroboam, regnavit super Israel anno secundo Asa, regis Juda; regnavitque super Israel duobus annis.

26. Et fecit quod malum est in conspectu Domini, et ambulavit in viis patris sui et in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israel.

27. Insidiatus est autem ei Baasa, filius Ahia, de domo Issachar, et percussit eum in Gebbethon, quæ est urbs Philistinorum; siquidem Nadab et omnis Israel obsidebant Gebbethon.

28. Interfecit ergo illum Baasa in anno tertio Asa, regis Juda, et regnavit pro eo.

29. Cumque regnasset, percussit omnem domum Jeroboam; non dimisit ne unam quidem animam de semine ejus donec deleret eum, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu servi sui Ahia Silonitis,

22. Alors le roi Asa fit publier ceci par des courriers dans toute l'étendue de Juda : Que personne ne s'excuse. Et toutes les pierres et tout le bois que Baasa avait employés à bâtir Rama furent emportés, et le roi Asa les employa à bâtir Gabaa de Benjamin et Maspha.

23. Le reste des actions d'Asa, et toute sa valeur, tout ce qu'il fit, et les villes qu'il bâtit, tout cela est écrit au livre des annales des rois de Juda. Cependant, au temps de sa vieillesse, il eut mal aux pieds.

24. Et il s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David son père, et Josaphat son fils régna à sa place.

25. La seconde année d'Asa, roi de Juda, Nadab, fils de Jéroboam, commença à régner sur Israël, et il régna deux ans sur Israël.

26. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans les voies de son père, et dans les péchés qu'il fit commettre à Israël.

27. Mais Baasa, fils d'Ahias, de la maison d'Issachar, lui tendit des embûches, et le tua près de Gebbethon, ville des Philistins, que Nadab et tout Israël assiégeaient alors.

28. Baasa tua donc Nadab et régna à sa place, la troisième année du règne d'Asa, roi de Juda.

29. Et lorsqu'il fut roi, il tua tous ceux de la maison de Jéroboam. Il n'en laissa pas vivre un seul de sa race, jusqu'à ce qu'il l'eût exterminée entièrement, selon que le Seigneur l'avait prédit par Ahias le Silonite, son serviteur;

les Syriens. Sur *Thersa*, voyez la note de xiv, 17. — Asa fertile sa frontière du nord, vers. 22. *Misit nuntium* : dans le sens de proclamation (hébr. : il fit entendre à tout Juda). Réquisition universelle (*nemo... excusatus*), dont le but est ensuite indiqué par les faits : raser les fortifications de Rama, et, avec les matériaux ainsi obtenus, construire deux autres places fortes qui garantiraient mieux la frontière. *Gabaa Benjamin* : Tell-el-Foul, la patrie de Saül (cf. Jos. xxi, 17; I Reg. x, 26). *Maspha* : le Neby Samouïl (note de Jud. xx, 1). Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. xvi.

23-24. Conclusion du règne d'Asa. — *Reliqua autem...* Une partie notable de ces autres faits est racontée au second livre des Paralip., où le règne d'Asa occupe trois chapitres (xiv-xvi). — *Doluit pedes*. Violente attaque de goutte deux ans avant sa mort. Cf. II Par. xvi, 12.

§ II. — *Nadab, Baasa, Ela, Zambri et Amri se succèdent rapidement sur le trône d'Israël.* XV, 25 — XVI, 28.

1° Règne de Nadab. XV, 25-32.

25. Les dates accoutumées. — Synchronisme pour l'avènement de Nadab : *anno secundo...* — Durée du règne : *duobus annis*. Moins de deux ans, puisque le successeur de Nadab commença à régner dès la troisième année d'Asa.

26. Caractère moral du règne : *secti... malum*. 27-30. Nadab est assassiné par Baasa; ruine totale de la maison de Jéroboam. — *Baasa... de domo Issachar*. Jéroboam appartenait à la tribu d'Ephraïm. Cf. xi, 26. — *Insidiatus est...* : c.-à-d. qu'il conspira contre le roi. — *Gebbethon* : ville assignée autrefois aux Danites (note de Jos. xix, 44). Les Philistins s'en étaient emparés; c'est pourquoi elle est appelée ici *urbs Philisti*.

30. à cause des péchés que Jéroboam avait commis et qu'il avait fait commettre à Israël, et à cause du péché par lequel il avait irrité le Seigneur Dieu d'Israël.

31. Le reste des actions de Nadab, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

32. Et il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécurent.

33. La troisième année d'Asa, roi de Juda, Baasa, fils d'Ahia, régna sur tout Israël, et son règne dura vingt-quatre ans.

34. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans la voie de Jéroboam et dans les péchés qu'il avait fait commettre à Israël.

30. propter peccata Jeroboam, quæ peccaverat et quibus peccare fecerat Israel, et propter delictum quo irritaverat Dominum Deum Israel.

31. Reliqua autem sermonum Nadab, et omnia quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

32. Fuitque bellum inter Asa et Baasa, regem Israel, cunctis diebus eorum.

33. Anno tertio Asa, regis Juda, regnavit Baasa, filius Ahia, super omnem Israel, in Thersa, viginti quatuor annis.

34. Et fecit malum coram Domino, ambulavitque in via Jeroboam et in peccatis ejus quibus peccare fecit Israel.

CHAPITRE XVI

1. Or le Seigneur adressa la parole à Jéhu, fils d'Hanani, contre Baasa, et il lui dit :

2. Je vous ai élevé de la poussière, et je vous ai établi chef sur mon peuple Israël, et cependant vous avez marché dans la voie de Jéroboam, et vous avez fait pécher mon peuple Israël pour m'irriter par leurs péchés.

3. C'est pourquoi je retrancherai de dessus la terre la postérité de Baasa et la postérité de sa maison, et je traiterai votre maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nabat.

4. Celui de la race de Baasa qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens, et celui qui mourra à la campagne sera mangé par les oiseaux du ciel.

5. Le reste des actions de Baasa, et

1. Factus est autem sermo Domini ad Jehu, filium Hanani, contra Baasa, dicens :

2. Pro eo quod exaltavi te de pulvere, et posui te ducem super populum meum Israel, tu autem ambulasti in via Jeroboam, et peccare fecisti populum meum Israel, ut me irritares in peccatis eorum ;

3. ecce ego demetam posteriora Baasa et posteriora domus ejus, et faciam domum tuam sicut domum Jeroboam, filii Nabat.

4. Qui mortuus fuerit de Baasa in civitate, comedent eum canes, et qui mortuus fuerit ex eo in regione, comedent eum volucres cæli.

5. Reliqua autem sermonum Baasa, et

norum ; mais, en cet instant même, Nadab essayait de la leur reprendre (*obsédant...*). — *Percussit...*, non dimisit... (vers. 29) : le narrateur insiste sur ce détail, pour mettre en relief l'accomplissement intégral de la prophétie d'Asa, xiv, 9-12 (*in manu*, par l'intermédiaire ; métaphore très fréquente dans la Bible).

31-32. Conclusion du règne de Nadab. Le vers. 32 est une répétition du vers. 16.

3° Règne de Baasa. XV, 33 — XVI, 7.

33-34. Les dates et le caractère moral du règne. — Date synchronique de l'avènement : *anno tertio Asa*. Durée totale du règne : *viginti quatuor...* — Caractère général : *fecit malum*.

CHAP. XVI. — 1-4. Prédiction de Jéhu contre Baasa. — Le prophète, vers. 1. *Hanani*, père de *Jéhu*, avait exercé lui-même le rôle de pro-

phète dans le royaume de Juda. Cf. II Par. xvi, 7-10. Le passage II Par. xix, 2-3, nous montre aussi Jéhu remplissant son ministère prophétique à Jérusalem. — L'oracle, vers. 2-4. L'arrêt est d'abord motivé au vers. 2 (grande analogie entre ces lignes et xiv, 7-11). *Exaltavi... de pulvere* : d'une condition inférieure ; rien, dans son passé, n'avait préparé Baasa à la dignité royale. — *Populum meum Israel* : quoique à demi apostat, le royaume du nord contenait encore le peuple de Jéhovah. — *Ecce ego...* : la sentence même, vers. 3-4. — *Demetam posteriora...* ; hébr. : je balayerai Baasa et sa maison. Voyez la note de xiv, 10.

5-7. Conclusion du règne. — *Prælia ejus*. Hébr. : sa force, c. à d. ses exploits. Baasa fut tout d'abord heureux dans sa campagne contre

quæcumque fecit, et prælia ejus, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israël?

6. Dormivit ergo Baasa cum patribus suis, sepultusque est in Thersa. Et regnavit Ela, filius ejus, pro eo.

7. Cum autem in manu Jehu, filii Hanani, prophetæ, verbum Domini factum esset contra Baasa et contra domum ejus, et contra omne malum quod fecerat coram Domino, ad irritandum eum in operibus manuum suarum, ut fieret sicut domus Jéroboam, ob hanc causam occidit eum, hoc est Jehu, filium Hanani, prophetam.

8. Anno vigesimo sexto Asa, regis Juda, regnavit Ela, filius Baasa, super Israël, in Thersa, duobus annis.

9. Et rebellavit contra eum servus suus Zambri, dux mediæ partis equitum. Erat autem Ela in Thersa bibens et temulentus in domo Arsa, præfecti Thersa.

10. Irruens ergo Zambri percussit et occidit eum, anno vigesimo septimo Asa, regis Juda; et regnavit pro eo.

11. Cumque regnasset, et sedisset super solium ejus, percussit omnem domum Baasa, et non dereliquit ex ea mingen-tem ad parietem, et propinquos et amicos ejus.

12. Delevitque Zambri omnem domum Baasa, juxta verbum Domini quod locutus fuerat ad Baasa in manu Jehu prophetæ,

13. propter universa peccata Baasa, et peccata Ela, filii ejus, qui peccaverunt

tout ce qu'il a fait, et ses combats, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

6. Baasa s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli à Thersa; et Ela, son fils; régna à sa place.

7. Mais le prophète Jehu, fils d'Hanani, ayant déclaré à Baasa ce que le Seigneur avait prononcé contre lui et contre sa maison, à cause de tous les maux qu'il avait faits devant le Seigneur pour l'irriter par les œuvres de ses mains, et que le Seigneur traiterait sa maison comme celle de Jéroboam, Baasa, pour ce motif, tua ce prophète Jehu, fils d'Hanani.

8. La vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda, Ela, fils de Baasa, régna sur Israël à Thersa, et son règne dura deux ans.

9. Car Zambri son serviteur, qui commandait la moitié de sa cavalerie, se révolta contre lui; et pendant qu'il buvait à Thersa, et qu'il était ivre dans la maison d'Arsa, gouverneur de Thersa,

10. Zambri, se jetant sur lui, le frappa et le tua, la vingt-septième année du règne d'Asa, roi de Juda, et il régna à sa place.

11. Lorsqu'il fut établi roi, et qu'il fut assis sur son trône, il extermina toute la maison de Baasa, sans en laisser aucun reste, et sans épargner aucun de ses proches ou de ses amis.

12. Zambri détruisit ainsi toute la maison de Baasa, selon la parole que le Seigneur avait fait dire à Baasa par le prophète Jehu,

13. à cause de tous les péchés que Baasa et son fils Ela avaient commis et

le roi de Juda; mais elle se termina à son grand détriment. Cf. xv, 17 et ss. — Les derniers mots du vers. 7, *hoc est Jehu... prophetam*, ont été ajoutés par la Vulg.; d'après l'hébr., le pronom *eum*, à la suite du verbe *occidit*, désigne Jéroboam, dont Baasa avait exterminé la famille. A première vue, il semble étonnant que cet acte soit reproché à Baasa comme un crime, puisqu'il était providentiel; mais il est aisé de comprendre que l'usurpateur n'avait été que l'instrument inconscient des vengeances divines contre Jéroboam, et qu'il avait eu uniquement en vue ses propres intérêts en assassinant son maître.

3° Règne d'Ela. XVI, 8-14.

8. Dates du règne. — Synchronisme: *anno vigesimo sexto...* — Durée totale: *duobus annis*; années incomplètes, puisque Ela périt durant la vingt-septième année d'Asa. Cf. vers. 10.

9-13. Conspiration de Zambri, qui fait périr le roi et la famille royale. — *Servus suus*: la suite du récit prouve que Zambri (hébr.: *Zimri*) était un officier supérieur. — *Duc... equitum*. Plutôt des chars (de guerre). — *Ela... bibens...* Cette conduite ignominieuse du roi ne dut pas moins favoriser que la haute position de Zambri le succès de la révolte. — *In domo Arsa*. Ela ne craignait donc pas de rendre sa débauche publique. L'étiquette orientale interdisait sévèrement à un monarque d'accepter l'hospitalité d'un de ses sujets. — *Præfecti*. Hébr.: maître de la maison (du roi), ou majordome. Cf. iv, 6. — *Percussit omnem domum*: conformément à la prophétie de Jehu, vers. 3-4, et aux cruels usages de l'Orient. Les amis d'Ela furent eux-mêmes englobés dans le massacre; le sang coula à flots durant les sept jours du règne de Zambri. — *Provocantes... in vantatibus* (vers.

fait commettre à Israël, en irritant le Seigneur Dieu d'Israël par leurs vanités.

14. Le reste des actions d'Éla et tout ce qu'il fit est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

15. La vingt-septième année d'Asa, roi de Juda, Zambri régna à Thersa pendant sept jours. L'armée assiégeait alors Gebbèthon, ville des Philistins;

16. et ayant appris que Zambri s'était révolté et avait tué le roi, tout Israël établit roi Amri, général de l'armée d'Israël, qui était alors dans le camp.

17. Amri quitta donc Gebbèthon et marcha avec l'armée d'Israël, et vint assiéger Thersa.

18. Zambri, voyant que la ville allait être prise, entra dans le palais et se brûla avec la maison royale; et il mourut

19. dans les péchés qu'il avait commis en faisant le mal devant le Seigneur, et en marchant dans la voie de Jéroboam, et dans le péché par lequel il avait fait pécher Israël.

20. Le reste des actions de Zambri, de sa conjuration et de sa tyrannie, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

21. Alors le peuple d'Israël se divisa en deux parties. La moitié du peuple suivait Thebni, fils de Gineth, pour l'établir roi, et l'autre moitié suivait Amri.

22. Mais le peuple qui était avec Amri eut l'avantage sur le peuple qui était avec Thebni, fils de Gineth, et Thebni étant mort, Amri régna seul.

et peccare fecerunt Israel, provocantes Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

14. Reliqua autem sermonum Ela et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

15. Anno vigesimo septimo Asa, regis Juda, regnavit Zambri septem diebus in Thersa. Porro exercitus obsidebat Gebbèthon, urbem Philistinorum.

16. Cumque audisset rebellasse Zambri, et occidisset regem, fecit sibi regem omnis Israel Amri, qui erat princeps militiæ super Israel in die illa in castris.

17. Ascendit ergo Amri, et omnis Israel cum eo de Gebbèthon, et obsidebant Thersa.

18. Videns autem Zambri quod expugnanda esset civitas, ingressus est palatium, et succendit se cum domo regis; et mortuus est

19. in peccatis suis quæ peccaverat, faciens malum coram Domino, et ambulans in via Jeroboam, et in peccato ejus quo fecit peccare Israel.

20. Reliqua autem sermonum Zambri, et insidiarum ejus, et tyrannidis, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

21. Tunc divisus est populus Israel in duas partes: media pars populi sequebatur Thebni, filium Gineth, ut constitueret eum regem, et media pars Amri.

22. Prævaluit autem populus qui erat cum Amri populo qui sequebatur Thebni, filium Gineth; mortuusque est Thebni, et regnavit Amri.

13) : expression très usitée dans la Bible, pour désigner les idoles, qui ne sont que néant. (Cf. I Cor. VIII, 4.)

14. Conclusion du règne.

4° Règne de Zambri. XVI, 15-22.

15°. Les dates du règne. — Synchronisme : *anno vigesimo septimo*... Zambri était déjà le cinquième roi d'Israël, tandis qu'Asa n'était que le second de Juda depuis le schisme. — Durée du règne : *septem diebus*. L'histoire juive n'en connut pas de plus court.

15^b-16. Amri est proclamé roi par l'armée. — *Obsidebat Gebbèthon* : siège qui durait depuis le règne de Nadab (xv, 27). — *Fecit sibi regem*. Les troupes (car les mots *omnis Israel* désignent l'armée, d'après le vers. 17), comme il est arrivé si souvent depuis cette lointaine époque, voulurent avoir un roi de leur choix, et elles choisirent leur chef principal (*princeps militiæ*).

17-19. Amri met le siège devant Thersa; Zambri se fait brûler dans son palais. — *Ascendit*. Mot très exact; Gebbèthon était dans la plaine de la Sèphéla, Thersa au milieu des montagnes d'Ephraïm (*Att. géogr.*, pl. VII). — *Palatium*. Hébr. : la tour de la maison du roi; c.-à-d. la partie fortifiée du palais. — *In peccatis*... Malgré la brièveté de son règne, Zambri avait eu le temps de manifester ses desseins antihéocratiques; il fut, sous ce rapport, un digne successeur de Jéroboam (*ambulans in via*... : formule qui stigmatise tous les rois d'Israël).

20-22. Conclusion du règne; Thebni dispute le trône à Amri. — Au vers. 20, les mots *et tyrannidis* sont omis par l'hébreu. — *Tunc divisus*... Sorte de contre-révolution. Les partisans de Thebni furent recrutés sans doute dans la partie civile de la population, qui l'opposa, dès la mort de Zambri, à l'étu de l'armée. Les

23. Anno trigesimo primo Asa, regis Juda, regnavit Amri super Israel, duodecim annis; in Thersa regnavit sex annis.

24. Emitque montem Samariæ a Somer duobus talentis argenti; et ædificavit eum, et vocavit nomen civitatis quam exstruxerat, nomine Somer, domini montis, Samariam.

25. Fecit autem Amri malum in conspectu Domini, et operatus est nequiter super omnes qui fuerunt ante eum.

26. Ambulavitque in omni via Jeroboam, filii Nabat, et in peccatis ejus quibus peccare fecerat Israel, ut irritaret Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

27. Reliqua autem sermonum Amri, et prælia ejus quæ gessit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

28. Dormitque Amri cum patribus suis, et sepultus est in Samaria. Regnavitque Achab, filius ejus, pro eo.

29. Achab vero, filius Amri, regnavit super Israel anno trigesimo octavo Asa, regis Juda. Et regnavit Achab, filius Amri, super Israel in Samaria viginti et duobus annis.

30. Et fecit Achab, filius Amri, malum in conspectu Domini, super omnes qui fuerunt ante eum.

31. Nec sufficit ei ut ambularet in peccatis Jeroboam, filii Nabat; insuper duxit uxorem Jezabel, filiam Ethbaal,

23. La trente et unième année d'Asa, roi de Juda, Amri régna sur Israël. Son règne dura douze ans, dont il en régna six à Thersa.

24. Il acheta de Somer la montagne de Samarie pour deux talents d'argent, et il y bâtit une ville qu'il appela Samarie, du nom de Somer, à qui avait appartenu la montagne.

25. Amri fit le mal devant le Seigneur, et les crimes qu'il commit surpassèrent encore ceux de tous ses prédécesseurs.

26. Il marcha dans toute la voie de Jeroboam, fils de Nabat, et dans les péchés par lesquels il avait fait pécher Israël, pour irriter le Seigneur Dieu d'Israël par ses vanités.

27. Le reste des actions d'Amri, avec les combats qu'il livra, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

28. Amri dormit avec ses pères et fut enseveli à Samarie, et Achab son fils régna à sa place.

29. La trente-huitième année du règne d'Asa, roi de Juda, Achab, fils d'Amri, régna sur Israël. Il régna sur Israël à Samarie, et son règne dura vingt-deux ans.

30. Achab, fils d'Amri, fit le mal devant le Seigneur, et dépassa en impiété tous ceux qui avaient été avant lui.

31. Il ne se contenta pas de marcher dans les péchés de Jeroboam fils de Nabat, mais, de plus, il épousa Jézabel,

dates contenues aux vers. 15, 23 et 29 paraissent dire assez clairement que la guerre civile dura quatre années entières. — *Mortuus... Thebni* : tué dans un combat, ou assassiné.

5^o Règne d'Amri. XVI, 23-28.

23. Les dates accoutumées. — Synchronisme : *anno trigesimo primo*... L'élection d'Amri remontait à la vingt-septième année d'Asa (vers. 15-16) ; la présente date a pour point de départ la mort de Thebni. — Durée totale du règne : *duodecim annis*, dont quatre conjointement avec son rival, et six à Thersa ; il passa les deux dernières dans la capitale fondée par lui, vers. 24.

24. Construction de Samarie. — *Montem Samariæ*. Hébr. : *Somrôn* ; le nom latin a été calqué sur le grec des LXX : *Σαμαρείη*. — *Duobus talentis argenti*. C.-à-d. deux fois 8 500 fr. — *Samariam*. Aujourd'hui Sébastiyeh, corruption de Sébaste, nom donné à la ville antique par Hérode le Grand, lorsqu'il la reconstruisit. Les monuments assyriens l'appellent souvent « ville d'Amri ». Ses ruines, splendides encore, sont situées sur une colline oblongue, au sommet plat, qui se dresse au milieu d'une plaine fertile

et qu'entoure une belle couronne d'autres collines. Sa seule position en faisait une place très forte. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII, X, XII.

25-26. Caractère moral du règne. — La note est pire encore que pour les prédécesseurs d'Amri : *nequiter super omnes*... Cf. Mich. VI, 16.

27-28. Conclusion. — *Prælia*... D'après xx, 40, guerre avec les Syriens, qui le défirent et lui prirent plusieurs de ses villes.

SECTION III. — ISRAËL ET JUDA PENDANT LE RÈGNE D'ACHAB. XVI, 29 — XXII, 54.

§ I. — *Le prophète Élie*. XVI, 29 — XIX, 21.

1^o Sommaire du règne d'Achab. XVI, 29-34.

29. Les dates principales. — Synchronisme : *anno trigesimo octavo*... Durée du règne : *viginti et duobus*... Achab régna donc pendant quatre années simultanément avec Asa. Cf. xv, 10.

30-33. Caractère moral du règne. — *Malum... super omnes*... Ce fut, en effet, un règne affreux sous le rapport religieux. L'idolâtrie va prendre des proportions épouvantables et la licence n'aura plus de bornes. — *Jezabel*. La grand'tante de la fameuse Didon, reine de Carthage. Le mariage d'Achab avec Jézabel, femme intelligente, har-

filles d'Ethbaal, roi des Sidoniens, et il alla servir Baal, et l'adora.

32. Il mit l'autel de Baal dans le temple de Baal qu'il avait bâti à Samarie,

33. et il planta un bois sacré, et ajoutant toujours crime sur crime, il irrita le Seigneur le Dieu d'Israël plus que tous les rois d'Israël qui avaient été avant lui.

34. Pendant son règne, Hiel, qui était de Béthel, bâtit Jéricho. Il perdit Abiram, son fils aîné, lorsqu'il en jeta les fondements, et Ségub, le dernier de ses fils, lorsqu'il en posa les portes, selon que le Seigneur l'avait prédit par Josué, fils de Nun.

regis Sidoniorum. Et abiit, et servivit Baal, et adoravit eum.

32. Et posuit aram Baal in templo Baal, quod ædificaverat in Samaria,

33. et plantavit lucum; et addidit Achab in opere suo, irritans Dominum Deum Israel super omnes reges Israel qui fuerunt ante eum.

34. In diebus ejus ædificavit Hiel de Bethel, Jericho; in Abiram primitivo suo fundavit eam, et in Segub novissimo suo posuit portas ejus, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Josue, filii Nun.

CHAPITRE XVII

1. En ce temps-là, Élie de Thesbé, qui était un des habitants de Galaad, dit à Achab : Vive le Seigneur, le Dieu d'Israël, devant lequel je me tiens debout! Pendant ces années il ne tombera ni rosée ni pluie, si ce n'est sur les paroles de ma bouche.

1. Et dixit Elias Thesbites de habitatoribus Galaad ad Achab : Vivit Dominus Deus Israel, in cujus conspectu sto, si erit annis his ros et pluvia, nisi juxta oris mei verba!

die, sans scrupules, remplie de haine envers Jéhovah et son culte, fut extrêmement funeste à Israël, et par contre-coup à Juda, à cause de l'alliance de Josaphat avec Achab, et du mariage de Joram avec Athalie. C'est elle, en réalité, qui gouverna le royaume d'Israël sous le nom de son mari. Son père *Ethbaal* était, d'après l'ancien historien Ménade, un prêtre de Baal, qui usurpa le trône de Tyr. — Conséquence prochaine de ce mariage : Achab, entraîné par la reine, ne tarda pas à se livrer au culte de *Baal*, la principale divinité des Phéniciens. Cf. Jud. III, 11-13, et le commentaire. — *In templo...* : ce temple fut plus tard détruit par Jéhu, avec tout ce qu'il contenait. Cf. IV Reg. x, 27. — *Plantavit lucum*. Hébr. : une *asérah*. Astarté était la compagne inséparable de Baal.

34. Reconstruction sacrilège des remparts de Jéricho. — *Ædificavit...* : c.-à-d. qu'il fortifia de nouveau l'antique cité. Josué l'avait entièrement détruite, et avait maudit quiconque entreprendrait d'en rebâtir les murs. Cf. Jos. VI, 26. Cette défense, religieusement respectée jusqu'alors, fut violée de la façon la plus audacieuse sous le règne impie d'Achab; mais le violateur sacrilège subit à la lettre le châtement prédit par Josué : il perdit son premier-né quand il posa les fondements des remparts, et son plus jeune enfant lorsqu'il acheva son œuvre en plaçant les portes. Il résulte de ce récit que la ville de Jéricho était tombée au pou-

voir des rois d'Israël (peut-être lors de l'irruption de Baasa, xv, 16-17).

2° Elle fait son apparition sur la scène historique. XVII, 1.

CHAP. XVII. — 1. Prédiction de la famine qui allait désoler le pays. — *Et dixit Elias*. Hébr. : *Eliyahu*, « Jéhovah est mon Dieu. » Apparition soudaine de cet illustre prophète; c'est ainsi du reste que nous le verrons se présenter toujours : brusquement, rapidement, pour disparaître presque aussitôt. La plus grande figure de l'Ancien Testament et des traditions juives après celle de Moïse, sans parler du rôle qui lui est réservé à la fin des temps. Par sa conduite et ses miracles il représente surtout, et de même son disciple Élisée, le côté terrible des jugements divins : en face de la corruption qui envahissait le pays, Dieu frappe de grands coups pour sauver la vraie religion et le peuple qu'il aimait. — *Thesbites*. Selon l'opinion la plus probable, de Thisbé, la patrie de Tobie (Tob. I, 2), ville de la tribu de Nephthali. — *De habitatoribus...* Le mot hébreu signifie : habiter comme étranger. Il n'est donc pas nécessaire de chercher Thisbé, avec Josèphe et quelques auteurs modernes, dans la province de Galaad. Pour un motif inconnu, Élie s'était retiré dans cette région. — *Vivit Dominus...* : le prophète marque dès l'abord son oracle du sceau d'un serment solennel. — *Annis* : trois ans et demi d'après Luc. IV, 25, et Jac. V, 17. — *Nisi juxta...* verba.

2. Et factum est verbum Domini ad eum, dicens :

3. Recede hinc, et vade contra orientem, et abscondere in torrente Carith, qui est contra Jordanem ;

4. Et ibi de torrente bibes, corvisque præcepi ut pascant te ibi.

5. Abiit ergo, et fecit juxta verbum Domini ; cumque abiisset, sedit in torrente Carith, qui est contra Jordanem.

6. Corvi quoque deferebant ei panem et carnes mane, similiter panem et carnes vespere ; et bibebat de torrente.

7. Post dies autem siccatus est torrentus ; non enim pluerat super terram.

8. Factus est ergo sermo Domini ad eum, dicens :

9. Surge, et vade in Sarephta Sidoniorum, et manebis ibi ; præcepi enim ibi mulieri viduæ ut pascat te.

10. Surrexit, et abiit in Sarephta. Cumque venisset ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligens ligna ; et vocavit eam, dixitque ei : Da mihi paululum aquæ in vase ut bibam.

2. Le Seigneur s'adressa ensuite à Elie, et lui dit :

3. Retirez-vous d'ici ; allez vers l'Orient, et cachez-vous sur le bord du torrent de Carith, qui est en face du Jourdain.

4. Vous boirez là de l'eau du torrent ; et j'ai commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce lieu.

5. Elie partit donc selon l'ordre du Seigneur, et alla s'établir près du torrent de Carith, qui est en face du Jourdain.

6. Les corbeaux lui apportaient le matin du pain et de la chair, et le soir encore du pain et de la chair, et il buvait de l'eau du torrent.

7. Quelque temps après le torrent se dessécha, car il n'avait point plu sur la terre ;

8. et alors le Seigneur parla à Elie en ces termes :

9. Allez à Sarepta des Sidoniens, et demeurez-y ; car j'ai commandé à une femme veuve de vous y nourrir.

10. Elie se leva et s'en alla à Sarepta. Lorsqu'il fut venu à la porte de la ville, il aperçut une femme veuve qui ramassait du bois ; il l'appela et lui dit : Donnez-moi un peu d'eau dans un vase afin que je boive.

C. à-d. jusqu'à ce que j'en prédise la fin. Cf. XVIII, 41, 44.

3° Elie auprès du torrent de Carith. XVII, 2-7.
2-4. L'ordre divin. — *Recede...*, *abscondere*. La

bien étrange, en donnant au substantif 'orbtm, l'équivalent hébr. de corbeaux, la signification de « marchands », grâce à un changement de voyelles ('arabim).



Surâfend, l'antique Sarepta.

colère du roi allait mettre la vie du prophète en danger. — *In torrente Carith*. Hébr. : *K'rtf*. Un de ces ravins desséchés en été, mais où l'eau coule à pleins bords au temps des pluies. On ignore où était le Carith ; les mots *qui... contra Jordanem* montrent cependant qu'il aboutissait au Jourdain. — *De torrente bibes* : il y restait encore un peu d'eau. — *Corvis... præcepi*. Grand prodige, que l'on a supprimé parfois d'une façon

5-7. Le prophète obéit à l'ordre de Dieu.

4° Elie chez la veuve de Sarepta. XVII, 8-16.

8-9. Nouvelle injonction du Seigneur. — *Sarephta*. En hébr. : *Sarpat* ; « Sarepta » dans les écrits du Nouveau Testament ; aujourd'hui Surâfend, sur la Méditerranée, à mi-chemin entre Tyr et Sidon (*Sidoniorum*, parce que Sarepta appartenait au territoire de cette ville). Voyez l'*At. géogr.*, pl. VII, x, XII. Le prophète serait là en parfaite sûreté ; car qui donc penserait à l'aller chercher en Phénicie ?

— *Præcepi... mulieri*. Jéhovah prend naturellement soin de son serviteur.

10-14. Demande et promesse d'Elie à la veuve de Sarepta. — *Colligens*. Comme tant d'autres pauvres veuves de tous les temps et de tous les pays, elle ramassait péniblement les petits rameaux qui étaient tombés des arbres plantés en dehors de la ville. — *Vivit Dominus*. Hébr. : Jéhovah. A son costume et à son langage, elle a reconnu

11. Tandis qu'elle allait lui en chercher, il lui cria derrière elle : Apportez-moi aussi, je vous prie, une bouchée de pain dans votre main.

12. Elle lui répondit : Vive le Seigneur votre Dieu, je n'ai point de pain ; j'ai seulement dans un pot autant de farine qu'on en peut prendre avec trois doigts, et un peu d'huile dans un petit vase. Je viens ramasser ici deux morceaux de bois pour aller apprêter à manger à moi et à mon fils, afin que nous mourions *ensuite*.

13. Elie lui dit : Ne craignez point, et faites comme vous avez dit ; mais faites d'abord pour moi, de ce petit reste de farine, un petit pain cuit sous la cendre, et apportez-le-moi, et vous en ferez après cela pour vous et pour votre fils.

14. Car voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : La farine qui est dans ce pot ne manquera point, et l'huile qui est dans ce petit vase ne diminuera pas, jusqu'au jour où le Seigneur doit faire tomber la pluie sur la terre.

15. Cette femme s'en alla donc, et fit ce qu'Elie lui avait dit. Et Elie mangea, et elle, et sa maison ; et depuis ce jour,

16. la farine du pot ne manqua point, et l'huile du petit vase ne diminua pas, selon que le Seigneur l'avait prédit par Elie.

17. Il arriva ensuite que le fils de cette femme mère de famille devint malade, et sa maladie fut si violente qu'il ne resta plus en lui de respiration.

18. Cette femme dit donc à Elie : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, homme de Dieu ? Etes-vous venu chez moi pour renouveler la mémoire de mes péchés, et pour faire mourir mon fils ?

19. Elie lui dit : Donnez-moi votre fils. Et l'ayant pris d'entre ses bras, il le

11. Cumque illa pergeret ut afferret, clamavit post tergum ejus, dicens : Affer mihi, obsecro, et buccellam panis in manu tua.

12. Quæ respondit : Vivit Dominus Deus tuus ! quia non habeo panem, nisi quantum pugillus capere potest farinæ in hydria, et paululum olei in lecytho. En colligo duo ligna ut ingrediar et faciam illum mihi et filio meo, ut comedamus, et moriamur.

13. Ad quam Elias ait : Noli timere, sed vade et fac sicut dixisti ; verumtamen mihi primum fac de ipsa farinula subcinericium panem parvulum, et affer ad me ; tibi autem et filio tuo facies pœtea.

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Israel : Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur, usque ad diem in qua Dominus daturus est pluviam super faciem terræ.

15. Quæ abiit, et fecit juxta verbum Eliæ ; et comedit ipse, et illa, et domus ejus ; et ex illa die

16. hydria farinæ non defecit, et lecythus olei non est imminutus, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Eliæ.

17. Factum est autem post hæc, ægrotauit filius mulieris matrisfamilias, et erat languor fortissimus, ita ut non remaneret in eo halitus.

18. Dixit ergo ad Eliam : Quid mihi et tibi, vir Dei ? Ingressus es ad me ut rememorarentur iniquitates meæ, et interficeres filium meum ?

19. Et ait ad eam Elias : Da mihi filium tuum. Tulitque eum de sinu ejus, et

dans son interlocuteur un Israélite, un adorateur de Jéhovah. — *Quantum pugillus...* Trait dououreusement pittoresque, qui montre à quel point cette femme était indigente. La famine sévissait là autant que chez les Hébreux ; d'ailleurs, la Phénicie dépendait beaucoup des provinces d'Israël pour ses approvisionnements de blé. — *En colligo... et moriamur.* Langage bien pathétique et bien découragé. — *Mihi primum.* C'était demander à la mère un grand acte de foi.

15-18. Réalisation de la promesse. — *Abiit et fecit...* Elle a compris qu'elle ne serait pas trompée. — *Domus ejus : sa famille, ses parents.* — *Eo*

illa die. Hébr. : (durant) des jours ; locution qui exprime une assez longue durée.

5° Résurrection du fils de la veuve. XVII, 17-24.

17. Maladie et mort de l'enfant. — *Non remaneret...* C.-à-d. qu'il mourut. Épreuve autrement grande que la précédente pour la foi de la veuve.

18-24. Le miracle. — *Quid mihi et tibi ?* Formule pour congédier son hôte, et plainte amère. — *Vir Dei.* Nom souvent donné à Elie et à Élisée. — *Ut rememorarentur...* La présence du prophète dans sa maison, croit-elle, a attiré sur elle l'attention du Seigneur, qui s'est souvenu de ses

portavit in coenaculum ubi ipse manebat, et posuit super lectulum suum.

20. Et clamavit ad Dominum, et dixit : Domine Deus meus, etiamne viduam, apud quam ego utcumque sustentor, afflixisti ut interficeres filium ejus ?

21. Et expandit se, atque mensus est super puerum tribus vicibus, et clamavit ad Dominum, et ait : Domine Deus meus, revertatur, obsecro, anima pueri hujus in viscera ejus.

22. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ ; et reversa est anima pueri intra eum, et revixit.

23. Tulitque Elias puerum, et deposuit eum de coenaculo in inferiorem domum, et tradidit matri suæ, et ait illi : En vivit filius tuus.

24. Dixitque mulier ad Eliam : Nunc in isto cognovi quoniam vir Dei es tu, et verbum Domini in ore tuo verum est.

porta dans la chambre où il demeurait, et il le mit sur son lit.

20. Il cria ensuite au Seigneur, et il lui dit : Seigneur mon Dieu, avez-vous aussi affligé cette veuve, qui a soin de me nourrir comme elle peut, jusqu'à faire mourir son fils ?

21. Après cela il s'étendit sur l'enfant par trois fois, en se mesurant à son *petit corps*, et il cria au Seigneur et lui dit : Seigneur mon Dieu, faites, je vous prie, que l'âme de cet enfant rentre dans son corps.

22. Et le Seigneur exauça la voix d'Elie ; l'âme de l'enfant rentra en lui, et il recouvra la vie.

23. Et Elie prit l'enfant, le descendit de sa chambre au bas de la maison, le mit entre les mains de sa mère et lui dit : Voici que votre fils est vivant.

24. La femme répondit à Elie : Je reconnais maintenant à cette action que vous êtes un homme de Dieu, et que la parole du Seigneur est véritable dans votre bouche.

CHAPITRE XVIII

1. Post dies multos factum est verbum Domini ad Eliam, in anno tertio, dicens : Vade, et ostende te Achab, ut dem pluviam super faciem terræ.

2. Ivit ergo Elias ut ostenderet se Achab. Erat autem fames vehemens in Samaria.

3. Vocavitque Achab Abdiam, dispensatorem domus suæ. Abdias autem timebat Dominum valde ;

1. Longtemps après, le Seigneur adressa la parole à Elie, durant la troisième année, et il lui dit : Allez, présentez-vous devant Achab, afin que je fasse tomber la pluie sur la terre.

2. Elie s'en alla donc pour se présenter devant Achab. Cependant la famine était extrême dans Samarie ;

3. et Achab fit venir Abdias, intendant de sa maison. Or Abdias craignait beaucoup le Seigneur ;

péchés, et les a châtiés en lui enlevant son fils. — *Tulitque... de sinu*. Le récit est vivant et dramatique. La Bible excelle partout dans ses diverses narrations. — *In coenaculum*. Hébr. : l'*allyah* ou chambre haute, le meilleur appartement des maisons orientales. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. XII, fig. 4, 5 ; pl. XIII, fig. 3. — *Domine... etiamne...* (vers. 20) ? Simple mais ardente prière du prophète. Il fait admirablement valoir le droit qu'il a d'être exaucé, en montrant que c'est comme une question d'honneur pour Dieu d'avoir pitié de la veuve qui a si bien reçu le messager de Jéhovah. — *Expandit se* (vers. 21) : comme pour faire passer sa propre vie dans celle de l'enfant. — *En vivit...* (vers. 23). Simplicité toute sublime, qui est un gage de véacité. — *In isto cognovi* (vers. 24). Elle connaissait déjà les liens étroits qui unissaient Elle à son Dieu, mais le

récent miracle — lui avait manifestés sous un nouveau jour. — *Et verbum Domini...* : c'était dire qu'elle admettait entièrement la divinité de la religion judaïque.

6°. Entrevue d'Elie et d'Achab. XVIII, 1-19.

CHAP. XVIII. — 1-2. Dieu ordonne au prophète de se présenter devant Achab. — *In anno tertio* : suivant la tradition juive, adoptée par saint Luc et par saint Jacques, trois ans après la résurrection du fils de la veuve ; ce qui fait environ trois ans et demi pour la durée de la famine, comme il a été dit plus haut (note de XVII, 1). — *Ostendit te... ut dem...* Dieu avait fait prédire à Achab le commencement de la sécheresse ; il veut de même lui en faire annoncer la fin.

3-6. Achab et Abdias, son majordome, parcourent le pays à la recherche d'herbages pour les

4. nam cum interficeret Jezabel prophetas Domini, tulit ille centum prophetas, et abscondit eos quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et pavit eos pane et aqua.

5. Dixit ergo Achab ad Abdiam : Vade in terram ad universos fontes aquarum et in cunctas valles, si forte possimus invenire herbam, et salvare equos et mulos, et non penitus jumenta intereant.

6. Diviseruntque sibi regiones ut circumirent eas; Achab ibat per viam unam, et Abdias per viam alteram seorsum.

7. Cumque esset Abdias in via, Elias occurrit ei; qui, cum cognovisset eum, cecidit super faciem suam, et ait : Num tu es, domine mi, Elias?

8. Cui ille respondit : Ego. Vade, et dic domino tuo : Adest Elias.

9. Et ille : Quid peccavi, inquit, quoniam tradis me servum tuum in manu Achab, ut interficiat me?

10. Vivit Dominus Deus tuus! quia non est gens aut regnum quo non miserit dominus meus te requirens; et respondentibus cunctis : Non est hic, adjuravit regna singula et gentes, eo quod minime reperireris.

11. Et nunc tu dicis mihi : Vade, et dic domino tuo : Adest Elias!

12. Cumque recessero a te, spiritus Domini asportabit te in locum quem ego ignoro; et ingressus nuntiabo Achab, et

4. car, lorsque Jézabel faisait mourir les prophètes du Seigneur, il en prit cent qu'il cacha dans des cavernes, cinquante par cinquante, et il les nourrit de pain et d'eau.

5. Achab dit donc à Abdias : Allez par le pays, à toutes les fontaines et à toutes les vallées, pour voir si nous pourrions trouver de l'herbe, afin de sauver les chevaux et les mulets, et que toutes les bêtes ne meurent pas.

6. Ils se partagèrent donc le pays pour aller chercher de tous côtés. Achab allait par un chemin, et Abdias séparément allait par un autre.

7. Et tandis qu'Abdias était en route, Élie vint au-devant de lui. Abdias, l'ayant reconnu, se prosterna le visage contre terre, et lui dit : Est-ce vous, Élie, mon seigneur?

8. Il lui répondit : C'est moi. Allez, et dites à votre maître : Voici Élie.

9. Quel péché ai-je commis, dit Abdias, pour que vous me livriez entre les mains d'Achab, moi, votre serviteur, afin qu'il me fasse mourir?

10. Vive le Seigneur votre Dieu, il n'y a point de nation ni de royaume où mon seigneur n'ait envoyé vous chercher; et, tous lui disant que vous n'y étiez pas, il a adjuré les rois et les peuples, parce qu'on ne vous trouvait point.

11. Et maintenant vous me dites : Allez, et dites à votre maître : Voici Élie.

12. Et après que je vous aurai quitté, l'esprit du Seigneur vous transportera en quelque lieu qui me sera inconnu; et

chevaux du roi. — *Dispensatorem domus*... Hébr. : qui était sur la maison; c.-à-d. le majordome (note de XVI, 9). — *Timēbat Dominum*... : c.-à-d. qu'il était un fidèle et zélé adorateur du vrai Dieu. — *Cum interficeret... prophetas*. Les écoles prophétiques instituées par Samouel (note de I Reg. XIX, 18) étaient encore florissantes malgré les malheurs des temps; la fanatique Jézabel, non contente d'avoir introduit le culte de Baal, voulut les anéantir, espérant renverser par là même la religion de Jéhovah. Pas de détails sur cette persécution sanglante, sans une autre allusion, XIX, 10, 14. — *Tulit centum*... : le nombre total des prophètes devait être très considérable. — *Abscondit... in speluncis*. Les grottes naturelles ne sont pas rares dans les montagnes calcaires de la Samarie et de la Judée, et elles ont souvent servi de refuge aux fugitifs. Cf. Jos. X, 17; Jud. VI, 2; I Reg. XIII, 6; XXII, 1; XXIV, 3; Jer. XXXIII, 27; Hébr. XI, 38. — *Vade in terram* (vers. 5) : à travers le pays. Par *fontes* il faut

entendre les sources perpétuelles; par *valles*, les lits des torrents (note de XVII, 3). — *Diviserunt... sibi*... La sécheresse devait avoir réduit le pays à une grande extrémité, pour que le roi crût devoir se charger en personne de cette inspection. — *Achab ibat*... : non pas absolument seul, mais avec une escorte; de même pour Abdias.

7-15. Rencontre d'Élie et d'Abdias. Récit bien pittoresque. — *Cum cognovisset*... Abdias avait sans doute vu auparavant le prophète, qui était facile à reconnaître, grâce à son costume spécial. — *Cecidit*... : prostration complète, par respect pour l'homme de Dieu (*Atl. archéol.*, pl. xcvi, fig. 7); c'est pour le même motif qu'il l'appelle *domine mi*, et qu'il se dit son serviteur (vers. 9). — *Quid peccavi, quoniam*...? Chargé d'avertir Achab de la présence d'Élie, il témoigne une crainte extrême, étant persuadé que ce message lui coûtera à lui-même la vie. — Il motive assez longuement et quelque peu naïvement sa crainte

non inveniens te, interficiet me; servus autem tuus timet Dominum ab infantia sua.

13. Numquid non indicatum est tibi, domino meo, quid fecerim cum interficeret Jezabel prophetas Domini, quod absconderim de prophetis Domini centum viros, quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et paverim eos pane et aqua?

14. Et nunc tu dicis: Vade, et dic domino tuo: Adest Elias, ut interficiat me!

15. Et dixit Elias: Vivit Dominus exercituum, ante cujus vultum sto! quia hodie apparebo ei.

16. Abiit ergo Abdias in occursum Achab, et indicavit ei. Venitque Achab in occursum Eliae;

17. et cum vidisset eum, ait: Tunc es ille qui conturbas Israel?

18. Et ille ait: Non ego turbavi Israel, sed tu et domus patris tui, qui dereliquisti mandata Domini et secuti estis Baalim.

19. Verumtamen nunc mitte, et congrega ad me universum Israel in monte Carmeli, et prophetas Baal quadringentos quinquaginta, prophetasque lucorum quadringentos, qui comedunt de mensa Jezabel.

quand j'aurai averti Achab, s'il ne vous trouve pas, il me fera mourir. Cependant votre serviteur craint le Seigneur depuis son enfance.

13. Ne vous a-t-on pas dit, à vous mon seigneur, ce que je fis lorsque Jézabel tuait les prophètes du Seigneur, et que je cachai cent de ces prophètes dans des cavernes, cinquante par cinquante, et que je les nourris de pain et d'eau?

14. Et après cela, vous me dites: Allez, et dites à votre maître: Voici Elie; afin qu'il me tue!

15. Elie lui dit: Vive le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis; je me présenterai aujourd'hui devant Achab.

16. Abdias alla donc trouver Achab, et lui fit son rapport; et Achab vint aussitôt au-devant d'Elie.

17. Et le voyant, il lui dit: N'êtes-vous pas celui qui trouble Israël?

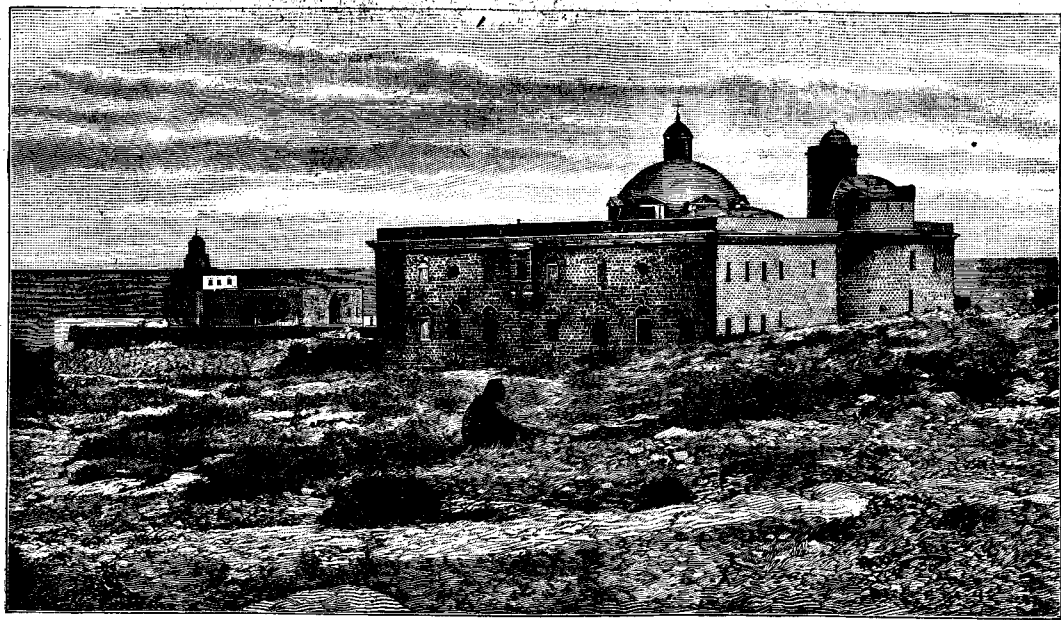
18. Elie lui répondit: Ce n'est pas moi qui ai troublé Israël, mais c'est vous-même et la maison de votre père, parce que vous avez abandonné les commandements du Seigneur, et que vous avez suivi Baal.

19. Néanmoins envoyez maintenant vers Israël, et faites assembler tout le peuple sur le mont Carmel, et les quatre cent cinquante prophètes de Baal, avec les quatre cents prophètes des bois sacrés, que Jézabel nourrit de sa table.

aux vers. 10-12*. *Non est gens...*: aux alentours de la Palestine. *Adjuravit*; hébr.: il a fait attester sous le sceau du serment; Achab était alors assez puissant pour prendre ces libertés chez les petits peuples qui l'entouraient. *Spiritus... asportabit...*: Abdias suppose qu'Elie n'a pu échapper à tant de recherches que par un miracle spécial, qui pourrait se renouveler encore. *Interficiet me*: un despote tel que le roi Achab n'hésiterait pas à faire périr même un de ses plus hauts officiers, s'il se croyait trompé par lui. — *Servus autem tuus* (vers. 12b-14). Abdias, tremblant pour sa vie, présente maintenant au prophète un argument tout personnel, afin de lui démontrer qu'elle n'est pas sans utilité pour la vraie religion. — *Numquid non indicatum...?* Le roi et la reine ignoraient évidemment ce fait; mais Abdias suppose qu'Elie en avait eu connaissance.

16-19. Elie en présence d'Achab. — *Abiit...* *Abdias*: rassuré par la promesse formelle du prophète, vers. 15. — *Tunc es...*? Langage hautain du roi, qui rejette sur Elie la responsabilité de la sécheresse et de la famine. — *Non ego...*, *sed tu*. Grande emphase dans ces deux pronoms. Elie relève fièrement le gant, et d'un mot (*qui*

dereliquisti...), il prouve que la famille royale est seule coupable. *Baalim* est employé au pluriel, parce que Baal était adoré sous des formes et des titres multiples (note de Jud. II, 11). — *Verumtamen nunc...* Proposition hardie, qui devait si bien attester l'innocence du culte de Baal et la toute-puissance invincible de Jéhovah. — *Congrega... universum Israel*: des représentants du peuple entier. — *In monte Carmeli*. La magnifique montagne qui corne au sud la plaine d'Esdrelon, et dont le pied se plonge dans la Méditerranée (*Atl. géogr.*, pl. VII, x, XII). Elle était facilement abordable; on y trouverait un autel de Jéhovah (vers. 30) avec du bois pour le sacrifice, et de son sommet on apercevrait le premier indice de la pluie prochaine (vers. 43 et ss.). — *Prophetas Baal*: les prêtres des faux dieux exerçaient en même temps les fonctions de devins; de là ce titre. — *Quadringentos...*: nombre énorme, qui montre quels progrès rapides avait faits l'idolâtrie; huit cent cinquante prêtres pour Baal et Astarté réunis (*lucorum*); l'hébreu a *asérah*, comme souvent ailleurs. — *Qui comedunt...*: trait qui relève encore le zèle infâme de Jézabel.



Le couvent d'Élie, à la pointe N.-O. du Carmel. (D'après une photographie.)

20. Misit Achab ad omnes filios Israel, et congregavit prophetas in monte Carmeli.

21. Accedens autem Elias ad omnem populum, ait : Usquequo claudicatis in duas partes? Si Dominus est Deus, sequimini eum ; si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum.

22. Et ait rursus Elias ad populum : Ego remansi propheta Domini solus ; prophetæ autem Baal quadringenti et quinquaginta viri sunt.

23. Dentur nobis duo boves ; et illi eligant sibi bovem unum, et in frusta cædentes, ponant super ligna, ignem autem non supponant ; et ego faciam

20. Achab envoya donc avertir tous les fils d'Israël, et il assemblea les prophètes sur le mont Carmel.

21. Alors Elie s'approcha de tout le peuple, et dit : Jusques à quand serrez-vous comme un homme qui boite des deux côtés? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le ; si Baal est Dieu, suivez-le aussi. Et le peuple ne lui répondit pas un seul mot.

22. Elie dit encore au peuple : Je suis demeuré seul d'entre les prophètes du Seigneur ; tandis que les prophètes de Baal sont au nombre de quatre cent cinquante.

23. Qu'on nous donne deux bœufs ; et qu'ils en choisissent un pour eux, et que, l'ayant coupé par morceaux, ils le placent sur le bois sans mettre de feu

7^e Grande victoire d'Elie sur les prophètes de Baal. XVIII, 20-40.

La narration est admirable, et digne de la scène sublime qu'elle décrit ; on conçoit, en effet, que

nous avons ici l'un des faits les plus grandioses de l'Ancien Testament. Elle aussi, par sa dignité, le calme de son zèle, est tout à fait à la hauteur de la cause qu'il représente.

20. Achab réunit les représentants du peuple et les prophètes de Baal au sommet du Carmel. — *Misit Achab*. Tout saisi, il ne songe même pas à rejeter la proposition d'Elie. — *In monte* : d'après la tradition, vers l'extrémité sud-est de la chaîne, au lieu nommé El-Maharrakah, ou le Sacrifice.

21-24. Le défi du prophète.

— *Usquequo claudicatis...*?

Expression imagée, qui est employée plus loin (vers. 26, dans l'hébreu) pour désigner la danse irrégulière des prêtres de Baal devant l'autel de leur dieu. Elle dépeint fort bien la conduite louche d'Israël, qui ne voulait se donner entièrement ni à Jéhovah ni à Baal, et qui associait les deux cultes d'une manière si étrange.

— *St Dominus...*, *st... Baal...* : dilemme énergique. — *Non respondit...* L'argument portait

trop juste pour qu'on y pût répondre. — *Remansi... solus* : non pas absolument, puisque tant d'autres prophètes du vrai Dieu avaient été sauvés (cf. vers. 8-4, 18) ; mais ceux-ci demeuraient cachés, et Elie était seul debout sur la brèche pour défendre ouvertement les intérêts du Seigneur. — *Contraste : propheta... quadrin-*

genti... Les prophètes d'Astarté (note du vers. 19) ne sont pas mentionnés cette fois. — *Dentur nobis...* Le défi et ses conditions, vers. 23-24^a. — *In frusta cædentes* Un des rites de l'holo-



Le site probable du sacrifice d'Elie.

causte. Cf. Lev. I, 6. — *Ignem... non supponant* C'est cette circonstance qui permettrait de constater de quel côté était le vrai Dieu. — *Faciam*. Hébraïsme (cf. Ex. xxix, 36, 38, 39, 40), avec le sens de préparer pour le sacrifice. — *Optima propositio*. Les assistants sortent cette fois de leur silence. La proposition d'Elie leur avait plu

par-dessous, et moi je prendrai l'autre bœuf, et, le mettant aussi sur le bois, je ne mettrai pas non plus de feu au-dessous.

24. Invoquez le nom de vos dieux, et moi j'invoquerai le nom de mon Seigneur, et que le Dieu qui répondra par le feu soit reconnu pour Dieu. Tout le peuple répondit : Excellente proposition.

25. Élie dit donc aux prophètes de Baal : Choisissez un bœuf pour vous, et commencez les premiers, parce que vous êtes en plus grand nombre, et invoquez les noms de vos dieux, sans mettre le feu au bois.

26. Ayant donc pris le bœuf qui leur fut donné, ils préparèrent leur sacrifice, et ils invoquaient le nom de Baal depuis le matin jusqu'à midi, en disant : Baal, exaucez-nous. Mais Baal ne disait mot, et personne ne leur répondait. Et ils sautaient par-dessus l'autel qu'ils avaient fait.

27. Il était déjà midi, et Élie se moquait d'eux, en disant : Criez plus haut; car votre dieu parle peut-être à quelqu'un, ou bien il est en chemin, ou dans une hôtellerie; ou encore il dort, et il a besoin qu'on le réveille.

28. Ils se mirent donc à crier encore plus haut, et ils se faisaient des incisions, selon leur rite, avec des couteaux et des lancettes, jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de sang.

29. Midi étant passé, et le temps étant venu auquel on avait coutume d'offrir le sacrifice, les prophètes avaient beau crier et invoquer, il n'y avait personne pour leur répondre, ni pour exaucer leurs prières.

bovem alterum, et imponam super ligna, ignem autem non supponam.

24. Invokeate nomina deorum vestrorum, et ego invocabo nomen Domini mei; et Deus qui exaudierit per ignem ipsorum, ipse sit Deus. Respondens omnis populus ait : Optima propositio.

25. Dixit ergo Elias prophetis Baal : Eligite vobis bovem unum, et facite primi, quia vos plures estis; et invokeate nomina deorum vestrorum, ignemque non supponatis.

26. Qui cum tulissent bovem quem dederat eis, fecerunt; et invocabant nomen Baal de mane usque ad meridiem, dicentes : Baal, exaudi nos. Et non erat vox, nec qui responderet. Transiliebatque altare quod fecerant.

27. Cumque esset jam meridies, illudebat illis Elias, dicens : Clamate voce majore, deus enim est, et forsitan loquitur, aut in diversorio est, aut in itinere, aut certe dormit, ut excitetur.

28. Clamabant ergo voce magna, et incidebant se juxta ritum suum cultris et lanceolis, donec perfunderentur sanguine.

29. Postquam autem transiit meridies, et, illis prophetantibus, venerat tempus quo sacrificium offerri solet, nec audiebatur vox, nec aliquis respondebat, nec attendebat orantes,

par sa franchise; leur curiosité était en outre vivement excitée, et ils n'étaient point fâchés de n'avoir pas à se prononcer directement.

25-28. Échec humiliant des prêtres de Baal. — *Facite primi*. Élie laisse à ses concurrents l'honneur de commencer; honneur qui fera mieux ressortir l'impuissance de leur idole. — *Invocabant...* (vers. 26). Cérémonie extrêmement dramatique, qui dut produire une vive impression. Joie du narrateur à en retracer le résultat négatif : *non erat vox*. Le verbe *transiliebat* représente, comme il a été dit précédemment (note du vers. 21), une danse irrégulière autour de l'autel; la danse était associée à la plupart des cultes anciens, même à celui de Jéhovah (cf. II Reg. VI, 5, 14; Ps. CL, 4). — *Illudebat Elias* : pour mieux manifester au peuple, dans l'intérêt de la vraie religion, l'insuffisance et le caractère ridicule du paganisme. Les paroles d'Élie sont empreintes

de la plus mordante ironie. Se plaçant au point de vue de ces faux prêtres, il les exhorte à crier plus fort pour attirer l'attention de leur dieu : *loquitur*, il est engagé dans quelque conversation absorbante (hébr. : il médite); *in diversorio est* (l'hébreu signifie peut-être, comme traduit Gesenius : « recessit in conclavia interiora »; ce qui serait le comble du persiflage)... — *Clamabant ergo...* : excités par ces provocations d'Élie. — *Incidebant se...* Rite sanglant, qui était pratiqué dans plusieurs autres cultes idolâtriques; il est mentionné par Hérodote, II, 61; par Apulée, *Metamorph.*, VIII, 26, etc. (*Att. archéol.*, pl. cxv, fig. 4).

29-35. Élie prépare à son tour son holocauste. — *Prophetantibus*. C. à-d., d'après l'étymologie du verbe *nābā*, continuant leurs bruyantes éjaculations. — *Tempus quo sacrificium...* Vers trois heures de l'après-midi. Voyez Ex. xxxix, 38-39, et

30. dixit Elias omni populo : Venite ad me. Et accedente ad se populo, curavit altare Domini quod destructum fuerat.

31. Et tulit duodecim lapides, juxta numerum tribuum filiorum Jacob, ad quem factus est sermo Domini, dicens : Israel erit nomen tuum ;

32. et œdificavit de lapidibus altare in nomine Domini ; fecitque aquæductum quasi per duas aratiunculas in circuitu altaris ;

33. et composuit ligna, divisitque per membra bovem, et posuit super ligna ;

34. et ait : Implete quatuor hydrias aqua, et fundite super holocaustum et super ligna. Rursumque dixit : Etiam secundo hoc facite. Qui cum fecissent secundo, ait : Etiam tertio id ipsum facite. Feceruntque tertio,

35. et currebant aquæ circum altare, et fossa aquæductus repleta est.

36. Cumque jam tempus esset ut offerretur holocaustum, accedens Elias propheta, ait : Domine, Deus Abraham, et Isaac, et Israël, ostende hodie quia tu es Deus Israel, et ego servus tuus, et juxta præceptum tuum feci omnia verba hæc.

37. Exaudi me, Domine, exaudi me, ut discat populus iste quia tu es Dominus Deus, et tu convertisti cor eorum iterum.

38. Cecidit autem ignis Domini, et voravit holocaustum, et ligna, et lapides, pulverem quoque, et aquam quæ erat in aquæductu lambens.

30. Alors Élie dit à tout le peuple : Venez avec moi. Et le peuple s'étant approché de lui, il rétablit l'autel du Seigneur qui avait été détruit.

31. Il prit aussi douze pierres, selon le nombre des tribus des fils de Jacob, auquel le Seigneur avait adressé sa parole en lui disant : Israël sera votre nom ;

32. et il bâtit de ces pierres un autel au nom du Seigneur. Il fit une rigole et comme deux petits sillons autour de l'autel ;

33. il prépara le bois, coupa le bœuf par morceaux, et le mit sur le bois ;

34. et il dit : Emplissez d'eau quatre cruches, et répandez-les sur l'holocauste et sur le bois. Il ajouta : Faites encore la même chose une seconde fois. Et quand ils l'eurent fait une seconde fois, il leur dit : Faites encore la même chose une troisième fois ; et ils répandirent de l'eau pour la troisième fois,

35. en sorte que les eaux couraient autour de l'autel, et que la rigole en était toute pleine.

36. Le temps étant venu d'offrir l'holocauste, le prophète Élie s'approcha, et dit : Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, faites voir aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Israël, et que je suis votre serviteur, et que c'est par votre ordre que j'ai fait toutes ces choses.

37. Exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin que ce peuple apprenne que vous êtes le Seigneur Dieu, et que vous avez de nouveau converti leur cœur.

38. En même temps le feu du Seigneur tomba, et dévora l'holocauste, le bois et les pierres, la poussière même, et l'eau qui était dans la rigole.

le commentaire. Ce sacrifice consistait en un agneau et une oblation de farine. — *Nec audiebatur...* Le narrateur insiste sur l'échec des prêtres de Baal. Notez ses répétitions emphatiques. — *Venite...* Elle tenait à ce qu'on vit de bien près tout ce qu'il allait faire. — *Altare... destructum* : c'était un des hauts lieux qui avaient été tolérés antérieurement ; Élie répara (*curavit*), en remettant les pierres à leur place, l'autel détruit soit par le temps, soit par la violence de Jézabel. — *Duodecim lapides...* : à l'instar de Moïse, Ex. xxiv, 4, et de Josué, Jos. iv, 5 ; ces pierres symboliseraient la permanence du peuple théocratique dans une parfaite unité pour adorer son Dieu. — *Ad quem... sermo*. Allusion à Gen. xxxii, 28. — *Fecit aquæductum*. D'après l'hébreu, une tranchée, un fossé. — *Per duas aratiunculas*. Le texte exprime une autre idée, et marque la capacité de la tranchée ; littéral. : comme deux *s'ah* de

semence (le *s'ah* était le tiers de l'éphah, et équivalait à 12 lit. 99). — *Implete... aqua*. A l'endroit présumé du sacrifice d'Élie (note du vers. 20), il existe une source qui ne tarit jamais. — *Fundite...* : le prophète, en inondant ainsi l'autel et le bûcher (*currebant aquæ*, vers. 35), voulait rehausser la grandeur du miracle, et exclure toute pensée de fraude.

36-40. Jéhovah agréa le sacrifice de son prophète ; massacre des prêtres de Baal. — *Domine, Deus...* (vers. 36^b-37). Simple et ardente prière, qui contraste avec la vaine « battologie » des prêtres de Baal. — *Ut discat...* C'était le but principal d'Élie : démontrer la puissance du Seigneur et convertir le peuple apostat. — *Cecidit...*, *voravit*. Récit non moins rapide que les faits. Les pierres mêmes de l'autel furent calcinées par le feu divin. — *Populus cecidit...* Convalneut et transformé à la vue d'un si éclatant prodige.

39. Lorsque tout le peuple eut vu cela, il se prosterna le visage contre terre, et il dit : C'est le Seigneur qui est Dieu, c'est le Seigneur qui est Dieu.

40. Alors Elie leur dit : Prenez les prophètes de Baal, et qu'il n'en échappe pas un seul; et le peuple s'étant saisi d'eux, Elie les mena au torrent de Cison où il les fit mourir.

41. Elie dit ensuite à Achab : Montez, mangez et buvez; car j'entends le bruit d'une grande pluie.

42. Achab monta pour manger et pour boire, et Elie monta au sommet du Carmel, où, se prosternant jusqu'à terre, il mit son visage entre ses genoux;

43. et il dit à son serviteur : Allez, et regardez du côté de la mer. Ce serviteur, étant allé regarder, vint lui dire : Il n'y a rien. Elie lui dit encore : Retournez-y par sept fois.

44. Et la septième fois il parut un petit nuage, comme le pied d'un homme, qui s'élevait de la mer. Elie dit : Allez dire à Achab : Faites atteler votre char, et descendez, de peur que la pluie ne vous surprenne.

45. Et tandis qu'il se tournait d'un côté et d'autre, le ciel fut tout à coup obscurci, il y eut des nuées, et du vent, et il tomba une grande pluie. Achab montant donc sur son char s'en alla à Jezrahel.

39. Quod cum vidisset omnis populus, cecidit in faciem suam, et ait : Dominus ipse est Deus, Dominus ipse est Deus.

40. Dixitque Elias ad eos : Apprehendite prophetas Baal, et ne unus quidem effugiat ex eis. Quos cum apprehendissent, duxit eos Elias ad torrentem Cison, et interfecit eos ibi.

41. Et ait Elias ad Achab : Ascende, comede, et bibe, quia sonus multæ pluviae est.

42. Ascendit Achab ut comederet et biberet; Elias autem ascendit in verticem Carmeli, et pronus in terram, posuit faciem suam inter genua sua;

43. et dixit ad puerum suum : Ascende, et prospice contra mare. Qui cum ascendisset, et contemplatus esset, ait : Non est quidquam. Et rursus ait illi : Revertere septem vicibus.

44. In septima autem vice ecce nubecula, parva quasi vestigium hominis, ascendebat de mari. Qui ait : Ascende, et dic Achab : Junge currum tuum, et descende, ne occupet te pluvia.

45. Cumque se verteret huc atque illic, ecce caeli contenebrati sunt, et nubes, et ventus, et facta est pluvia grandis. Ascendens itaque Achab abiit in Jezrahel;

— *Dominus ipse...* La répétition de l'acte de foi le rend plus énergique. Dans l'hébreu, plus fortement encore : *Y'hovah*, lui *'Elohim*; *Y'hovah*, lui *'Elohim*. — *Apprehendite*. Conclusion tragique, mais exigée par les intérêts les plus sacrés du peuple, et expressément ordonnée par la loi (Deut. xiii, 13; xvii, 2, etc.). — *Ad torrentem Cison*. Cette rivière longe le Carmel du sud-est au nord-ouest; ses eaux roulèrent les cadavres des prêtres de Baal, comme elles avaient autrefois roulé ceux des Chananéens vaincus par Barac et Débora. Cf. Jud. iv, 7; v, 21. — *Interfecit*. Hébraïsme. pour dire qu'il les fit tuer.

8° Cessation de la sécheresse. XVIII, 41-46.

41. Élie annonce à Achab l'arrivée prochaine de la pluie. — *Att... ad Achab*. Il n'a plus été question du roi depuis le vers. 20. Il avait assisté au double drame qui précède, muet, terrifié, impuissant à empêcher le massacre des faux prophètes, ses amis. — *Ascende...* Élie invite le prince à gravir le sommet de la montagne et à prendre quelque réfection, en attendant l'heureux résultat qu'il lui annonce : *sonus... pluviae* (tournure poétique dans les LXX : car voici le bruit des pieds de la pluie).

42-45°. La pluie. Narration toute pittoresque.

— *Elias... ascendit* : en un autre endroit que le

roi; cf. vers. 44. — *Pronus...*, *posuit faciem...* Attitude de la fervente et humble supplication. — *Prospice contra mare*. C'est de là, de l'occident, que viendrait l'orage qui devait apporter la pluie. — *Parva quasi vestigium...* Hébr. : comme la paume (de la main) d'un homme. Josephé a traduit comme la Vulgate. « Les marins n'ignorent pas qu'un nuage de ce genre à l'extrême horizon est souvent le précurseur d'un violent orage. » — *Cumque se verteret...* (vers. 45°). Le sens de l'hébreu est : en peu d'instant. La tempête éclata avec une grande rapidité.

45°-46. Achab et Élie descendent à Jezrahel. — *In Jezrahel*. Ville située dans la plaine à laquelle on avait donné son nom, juste au-dessous du lieu dit El-Maharrakah (note du vers. 20); aujourd'hui Zérahin. Voyez *l'Atlas géogr.*, pl. vii et xii. Achab y avait son palais (cf. xxi, 1); aussi ce roi est-il appelé par une inscription assyrienne contemporaine : *Ahabu Izirilat*, Achab de Jezrahel. — *Manus Domini... super Ellam*. Locution qui dénote une inspiration divine très pressante. — *Accinctisque...* : il releva sa tunique grossière à l'aide de sa ceinture, pour courir plus aisément. Voyez *l'Att. archéol.*, pl. i, fig. 5-7, 9, 10. — *Currebat...* : à la façon d'un des coureurs royaux. Cf. II Reg. xv, 1, et la note. — *Donec*

46. et manus Domini facta est super Eliam, accinctisque lumbis, currebat ante Achab donec veniret in Jezrahel.

46. Et en même temps la main de Seigneur fut sur Elie, qui, s'étant ceint les reins, courut devant Achab jusqu'à ce qu'il arrivât à Jezrahel.

CHAPITRE XIX

1. Nuntiavit autem Achab Jezabel omnia quæ fecerat Elias, et quomodo occidisset universos prophetas gladio.

2. Misitque Jezabel nuntium ad Eliam, dicens : Hæc mihi faciant dii et hæc addant, nisi hac hora cras posuero animam tuam sicut animam unius ex illis !

3. Timuit ergo Elias, et surgens abiit quocumque eum ferebat voluntas ; venitque in Bersabee Juda, et dimisit ibi puerum suum.

4. Et perrexit in desertum viam unius diei. Cumque venisset, et sederet subter unam juniperum, petivit animæ suæ ut moreretur, et ait : Sufficit mihi, Domine ; tolle animam meam, neque enim melior sum quam patres mei.

5. Projecitque se, et obdormivit in umbra juniperi. Et ecce angelus Domini

1. Achab rapporta à Jézabel tout ce qu'Elie avait fait, et de quelle manière il avait tué par l'épée tous les prophètes de Baal.

2. Et Jézabel envoya un messenger à Elie pour lui dire : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si demain, à cette même heure, je ne fais de votre vie ce que vous avez fait de la vie de chacun d'eux.

3. Elie eut donc peur, et se levant, il s'en alla partout où son désir le portait. Et il vint à Bersabée de Juda, et il y laissa son serviteur.

4. Il fit dans ce désert une journée de chemin ; et étant venu sous un genévrier, il s'y assit, et il souhaila la mort, et dit à Dieu : Seigneur, c'est assez ; retirez mon âme de mon corps, car je ne suis pas meilleur que mes pères.

5. Et il se jeta à terre, et s'endormit à l'ombre du genévrier. Et voici qu'un

veniret... Plus exactement : jusqu'à l'entrée de Jezrahel. Elle ne pénétra donc point dans la ville.

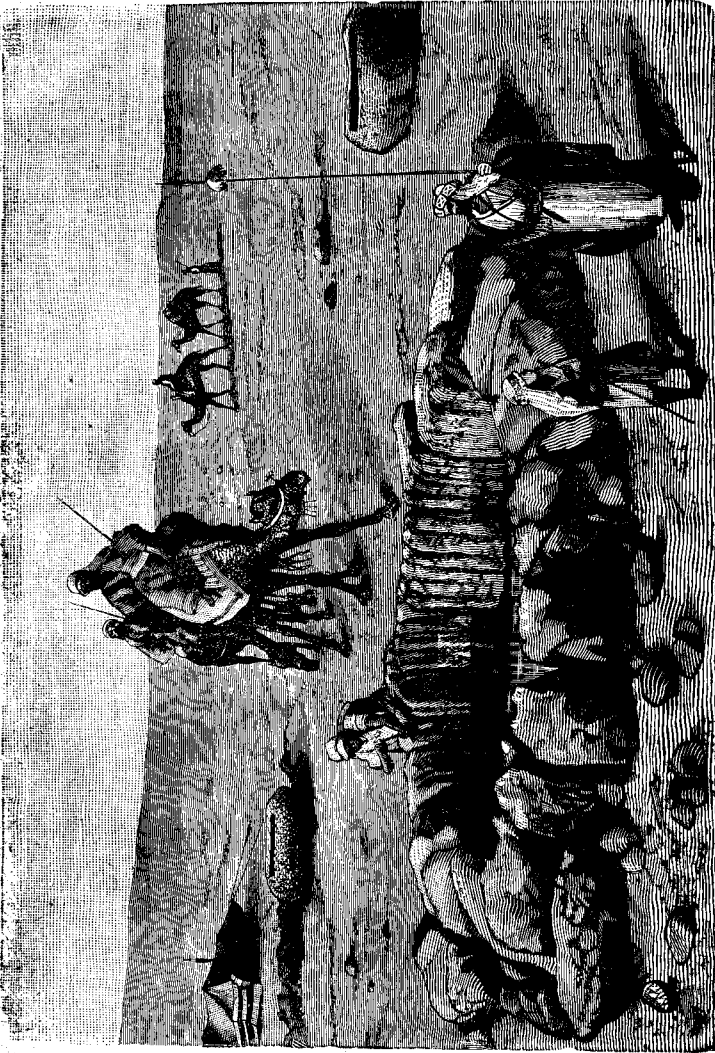
9^o Elle prend la fuite, pour échapper aux embûches de Jézabel. XIX, 1-8.

CHAP. XIX. — 1-2. Colère et menaces de la reine. — *Nuntiavit...* Achab. Trait qui démontre combien il était sous la dépendance de cette femme perverse. — *Hæc mihi faciant...* Serment semblable, à part sa forme païenne, à celui qui était en usage chez les Hébreux. Cf. I Reg. III, 17 ; XIV, 44, etc. La haine de Jézabel et son désir de se venger sont visibles dans ses paroles ; néanmoins son message est une « impotentia mulieris iracundiæ », car elle aurait fait périr Elie sans avertissement préalable, si elle l'eût osé.

3-5. Plainte et découragement du prophète. — *Timuit ergo*. Dans l'hébreu, avec une grande rapidité de style qui imite celle des faits : Et il vit, et il se leva, et il alla... Les LXX ont la même variante que la Vulgate. Au lieu de *quocumque... voluntas*, le texte porte : pour (sauver) sa vie. — *In Bersabee Juda*. Localité célèbre, située tout à fait au sud de la Palestine cisjordanienne, sur les confins du désert de Pharan. Cf. Gen. XXI, 31 ; Jos. xv, 28, et l'*Atl. géogr.*, pl. V, VII. Elie s'enfonça dans ce désert *viam diei unius*, c.-à-d. à sept ou huit heures de marche ; il ne se croyait pas en sûreté sur les terres de Josa-

phat, qui était l'allié d'Achab. Cf. XXII, 1 et ss. — *Sederet* (vers. 4) : épuisé par son voyage si long, si rapide, si pénible. — *Subter... juniperum*. Hébr. : rosem ; le « Genista monosperma » qui abonde dans la presqu'île du Sinaï, et dont les branches, formant une touffe écartée, peuvent fournir un peu d'ombre aux voyageurs (*Atlas d'hist. nat.*, pl. xxx, fig. 5). — *Petivit... ut moreretur*. Profond contraste : naguère plein de confiance, de courage, de calme enthousiasme, le prophète est maintenant attristé, découragé. De même Moïse dans une circonstance analogue, Num. XI, 15 (cf. Jon. IV, 3). *Animæ suæ* est un hébraïsme pour « sibi ». Ces fluctuations d'âme s'expliquent aisément : la fatigue et la faim, la solitude du désert, l'inutilité apparente de ses travaux pesaient lourdement sur l'esprit d'Elie. Et Dieu permettait cette épreuve nouvelle pour instruire son serviteur. Les Saints n'ont pas vécu dans un état de transfiguration et de paix perpétuelles ; leurs tentations et leurs luttes sont pour nous un puissant encouragement. — *Sufficit...* La plainte est pathétique ; le geste qui la suit ne l'est pas moins (*projecitque...*). — *Neque melior...* c.-à-d., pas plus capable qu'eux de réformer le monde.

5^o-8. Dieu reconforte son prophète. — *Eccæ angelus...* Elle est miraculeusement exaucée. — *Subcinericius pantis* : comme en font les Arabes



Le puits de Bersabée.

tetigit eum, et dixit illi : Surge, et comedite.

6. Respexit, et ecce ad caput suum subcinericius panis et vas aquæ; comedit ergo, et bibit, et rursum obdormivit.

7. Reversusque est angelus Domini secundo, et tetigit eum, dixitque illi : Surge, comedite; grandis enim tibi restat via.

8. Qui cum surrexisset, comedit et bibit, et ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus et quadraginta noctibus, usque ad montem Dei Horeb.

9. Cumque venisset illuc, mansit in spelunca; et ecce sermo Domini ad eum, dixitque illi : Quid hic agis, Elia?

10. At ille respondit : Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel, altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio; derelictus sum ego solus, et quærent animam meam ut auferant eam.

11. Et ait ei : Egredere, et sta in monte coram Domino, et ecce Dominus transit. Et spiritus grandis et fortis subvertens montes et conterens petras ante Dominum; non in spiritu Dominus. Et post spiritum commotio; non in commotione Dominus.

ange du Seigneur le toucha et lui dit : Levez-vous et mangez.

6. Elie regarda, et vit auprès de sa tête un pain cuit sous la cendre et un vase d'eau. Il mangea donc et but, et il s'endormit encore.

7. Et l'ange du Seigneur revint une seconde fois et le toucha, et lui dit : Levez-vous et mangez, car il vous reste un grand chemin à faire.

8. S'étant donc levé, il mangea et il but, et fortifié par cette nourriture, il marcha quarante jours et quarante nuits jusqu'à Horeb, la montagne de Dieu.

9. Lorsqu'il y fut arrivé, il demeura dans une caverne; et le Seigneur lui adressa la parole et lui dit : Que faites-vous ici, Elie?

10. Elie lui répondit : Je brûle de zèle pour vous, Seigneur, Dieu des armées, parce que les fils d'Israël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par l'épée, et je suis demeuré seul et ils cherchent encore à m'ôter la vie.

11. Le Seigneur lui dit : Sortez, et tenez-vous sur la montagne devant le Seigneur, car voici que le Seigneur passe. *Et il y eut* devant le Seigneur un vent violent et impétueux, qui renversait les montagnes et brisait les rochers; et le Seigneur n'était point dans ce vent. Après le vent, il y eut un tremblement de terre; et le Seigneur n'était point dans ce tremblement.

du désert. — *Ecce ad caput...* Bonté vraiment maternelle du Seigneur. Elle se trouvait alors dénué de tout. — *Reversus... secundo* : après l'avoir laissé reposer quelque temps. — *Grandis... via*. Littéral, dans l'hébreu : Le chemin est trop grand pour toi (trop long pour tes forces affaiblies). Dix jours de marche pouvaient conduire Elie au mont Horeb (*Atl. géogr.*, pl. v); mais, d'après le vers. 8, il s'agit d'un voyage autrement considérable, qui dura quarante jours et quarante nuits, pendant lesquels le prophète erra dans le désert à la manière des anciens Hébreux. — *In fortitudine cibi illius*. Beau type de la sainte Eucharistie. Il n'est pas dit qu'Elie ne prit aucune autre nourriture avant d'arriver au Sinaï. Les interprètes catholiques ne sont pas d'accord sur ce point. — *Ad montem Dei*. L'Horeb est ainsi nommé parce qu'il avait été témoin des manifestations divines au temps de l'Exode. Cf. Ex. iii, 1; xix, 1 et ss. Il représente le massif de montagnes dont le Sinaï était un des principaux pics (*Atl. géogr.*, pl. vi).

9° Elle reçoit du Seigneur, au sommet de l'Horeb, une leçon, puis une triple commission. XIX; 9-18.

9-14. L'apparition divine. — *Mansit*. Hébr.: il

passa la nuit. — *In spelunca*. L'hébreu et les LXX emploient l'article : la grotte, supposée connue. On montre sur le Sinaï, près de l'autel dédié à Elie, une cravasse qui représenterait cette grotte. (*Atl. géogr.*, pl. vi). — Dialogue rapide, vers. 9^b-11^a. Le Seigneur : *Quid hic...*; c'était dire implicitement au prophète qu'il ne devait pas demeurer oisif sur l'Horeb. Elie : *Zelo zelatus...*; il épanche son cœur devant Dieu, et décrit en termes très sentis la triste situation du royaume d'Israël, montrant ainsi qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir, mais sans succès (*ego solus*; voyez la note de xviii, 22). Le Seigneur : *Egredere*; pour graver la cime de la montagne. *Ecce Dominus...*; dans l'hébreu, ces mots ne font plus partie du dialogue, et ils représentent le fil du récit : Et voici, le Seigneur passa. — L'apparition proprement dite, vers. 11^b-14; scène grandiose. *Spiritus grandis...*; premier degré de l'apparition : un ouragan furieux, qui renversait et brisait tout sur son passage; mais le Seigneur n'était point là (*non in spiritu...*). *Commotio*; deuxième degré : un violent tremblement de terre, dans lequel Jéhovah ne se manifestait pas non plus. *Ignis*; troisième degré : un feu dévorant. *Sibilus...*; quatrième degré : une brise légère,

12. Après le tremblement il s'alluma un feu ; et le Seigneur n'était point dans ce feu. Et après le feu, on entendit le souffle d'une brise légère.

13. Quand Elie l'entendit, il se couvrit le visage de son manteau, et étant sorti, il se tint à l'entrée de la caverne ; et voici qu'une voix lui dit : Que faites-vous ici, Elie ? Il répondit :

14. Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les fils d'Israël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par le fer, et je suis demeuré seul, et ils cherchent à m'ôter la vie.

15. Et le Seigneur lui dit : Allez, retournez par votre chemin le long du désert, vers Damas, et lorsque vous y serez arrivé, vous oindrez Hazaël pour roi de Syrie ;

16. vous oindrez aussi Jéhu, fils de Namsi, pour roi d'Israël ; et vous oindrez Elisée, fils de Saphat, d'Abelméhula, pour prophète à votre place.

17. Quiconque aura échappé à l'épée d'Hazaël sera tué par Jéhu ; et quiconque aura échappé à l'épée de Jéhu sera tué par Elisée.

18. Et je me suis réservé dans Israël sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal, et qui ne l'ont point adoré en portant la main à leur bouche pour la baiser.

19. Elie, étant donc parti de là, trouva

12. Et post commotionem ignis ; non in igne Dominus. Et post ignem sibilus aura tenuis.

13. Quod cum audisset Elias, operuit vultum suum pallio, et egressus stetit in ostio spelunçæ ; et ecce vox ad eum dicens : Quid hic agis, Elia ? Et ille respondit :

14. Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel, altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio ; derelictus sum ego solus, et quæerunt animam meam ut auferant eam.

15. Et ait Dominus ad eum : Vade, et revertere in viam tuam per desertum in Damascus ; cumque perveneris illuc, unges Hazaël regem super Syriam ;

16. et Jéhu, filium Namsi, unges regem super Israel ; Elisium autem, filium Saphat, qui est de Abel-Méhula, unges prophetam pro te.

17. Et erit, quicumque fugerit gladium Hazaël, occidet eum Jéhu ; et quicumque fugerit gladium Jéhu, interficiet eum Elisius.

18. Et derelinquam mihi in Israel septem millia virorum, quorum genua non sunt incurvata ante Baal, et omne os quod non adoravit eum osculans manus.

19. Profectus ergo inde Elias reperit

que le Seigneur accompagnait cette fois. Beau et frappant symbole, qui contient une leçon pour le prophète et une réponse à son découragement. Comme si Dieu eût dit à Elie : Patiente à mon exemple, apprends à modérer ton zèle (Théodoret, Sanchez, Tirin, etc.). Cela ressemblait à une anticipation de l'Évangile ; le Seigneur préfère les moyens de bonté, représentés par la douce et réconfortante brise, à l'emploi des châtiments sévères, que figurait l'ouragan, le tremblement de terre, le feu dévorant. — *Operuit vultum...* (vers. 13) : par crainte et par respect, comme Moïse ; cf. Ex. III, 6. — *Egressus*. Les trois manifestations terribles, qui s'étaient rapidement succédées, ne lui avaient pas permis d'obéir plus tôt à l'Injonction du Seigneur (vers. 11). — *Quid hic agis ?* Même question que plus haut ; même réponse aussi. Cf. vers. 9-10.

15-18. La triple mission. — *Et ait Dominus...* Autre réponse aux plaintes du prophète ; le Seigneur agit avec douceur et patience, mais il ne laissera pas les méchants impunis. — Première mission, vers. 15 : *unges Hazaël*. — La seconde, vers. 16 : *unges Jéhu (filium Namsi)* ; vers. 17 : *unges Jéhu (filium Namsi)* ; cf. IV Reg. IX, 2, 14 ; fils dans le sens large de l'Orient). — Troisième mission,

vers. 16 : *Eliseum autem...* (Abel-Méhula : dans la vallée du Jourdain, non loin de Bethsan ; cf. IV, 12 ; Jud. VII, 22). De ces trois missions, Elie ne remplira que la troisième, vers. 19-21 ; c'est Elisée qui prendra sa place pour les deux autres. Cf. IV Reg. VIII, 7-19 ; IX, 1-6. — *Et erit...* En terminant, vers. 17-18, Jéhovah proclame les vengeances qu'il se propose d'exercer tour à tour par ces trois instruments de sa colère, et certifie que le roi Achab et Jézabel ne parviendront pas à anéantir son culte. — *Gladium Hazaël*. Ce glaive fut terrible pour le royaume d'Israël ; cf. IV Reg. VIII, 28-29 ; X, 32-33 ; XIII, 3. Celui de Jéhu ne le fut guère moins ; cf. IX, 24, 27, 33 ; X, 1-7, 18-25. Elisée eut « le glaive de sa bouche », laquelle annonçait fidèlement les jugements divins. — *Septem millia* (vers. 18) : chiffre rond, symbolique. — *Quorum genua* : la génuflexion, un des gestes les plus fréquents d'adoration. — *Osculans manus* : autre geste, le baiser envoyé avec la main (de là vient le mot « adoro », dont la racine est « ad os »). Cf. Job, XXXI, 26-27, et l'*Atlas archéol.*, pl. CVIII, fig. 5, 6, 9.

10° Onction d'Elisée. XIX, 19-21.

19-21. *Reperit Eliseum*. On ne dit pas s'il le connaissait déjà, et les commentateurs se divisent

Eliseum, filium Saphat, arantem in duodecim jugis boum, et ipse in duodecim jugis boum arantibus unus erat; cumque venisset Elias ad eum, misit pallium suum super illum.

20. Qui statim relictis bobus cucurrit post Eliam, et ait: Osculer, oro, patrem meum et matrem meam, et sic-sequar te. Dixitque ei: Vade, et revertere; quod enim meum erat feci tibi.

21. Reversus autem ab eo, tulit par boum, et mactavit illud, et in aratro boum coxit carnes, et dedit populo, et comederunt; consurgensque abiit, et secutus est Eliam, et ministrabat ei.

Elisée, fils de Saphat, qui labourait avec douze paires de bœufs, et conduisait lui-même une des charrues des douze paires de bœufs. Et Elie s'approcha d'Elisée, et mit son manteau sur lui.

20. Aussitôt Elisée quitta ses bœufs, courut après Elie, et lui dit: Permettez-moi, jè vous prie, d'aller embrasser mon père et ma mère, et ensuite je vous suivrai. Elie lui répondit: Allez, et revenez; car j'ai fait pour vous ce qui dépendait de moi.

21. Elisée, après s'être éloigné d'Elie, prit une paire de bœufs, qu'il tua, et il fit cuire leur chair avec le bois de la charrue, et la donna au peuple, qui en mangea; et se levant, il s'en alla, et il suivit Elie et le servait.

CHAPITRE XX

1. Porro Benadad, rex Syriæ, congregavit omnem exercitum suum, et triginta duos reges secum, et equos et currus; et ascendens, pugnabat contra Samariam, et obsidebat eam.

2. Mittensque nuntios ad Achab, regem Israel, in civitatem,

3. ait: Hæc dicit Benadad: Argentum tuum et aurum tuum meum est; et uxores tuæ et filii tui optimi, mei sunt.

1. Or Bénadad, roi de Syrie, ayant assemblé toute son armée, sa cavalerie et ses chars, et trente-deux rois avec lui, vint pour combattre Samarie, et il l'assiégea.

2. En même temps il envoya dans la ville des ambassadeurs à Achab, roi d'Israël,

3. pour lui dire de sa part: Voici ce que dit Bénadad: Votre argent et votre or est à moi, vos femmes et vos enfants les mieux faits sont à moi.

sur ce point. — *Arantem*. Elisée ne faisait donc point partie des écoles prophétiques, et rien ne l'avait préparé à son rôle futur. — *In duodecim jugis...* Non que ces douze paires de bœufs fussent attelées à une seule et même charrue, dirigée par Elisée; mais il y avait onze autres charrues labourant avec la sienne. Voyez l'*Atlas archéol.*, pl. xxxiii, fig. 14; pl. xxxiv, fig. 1. — *Misit pallium...*: sans proférer aucune parole; c'était une sorte de vêtue, une action figurée par laquelle il transmettait ses pouvoirs à son disciple. — *Statim relictis...*: promptitude toute évangélique. Cf. Matth. iv, 20, 22; ix, 1, etc. — *Cucurrit...*: Elie avait donc repris son chemin après un moment d'arrêt. — *Osculer...*: pour leur dire adieu. — *Vade...* Elle lui accorde cette permission. Selon d'autres, ses paroles signifiaient: Va, retourne à ta charrue, puisque ton cœur est ainsi partagé; mais cette interprétation paraît exagérée. — *Quod enim meum...* Par ces mots, Elie souligne le *revertere*; j'ai fait mon devoir, fais le tien. — *Par boum*: probablement le couple avec lequel il labourait lui-même. Repas d'adieu qu'il partagea avec ses serviteurs. — *In aratro* Hébr.: avec les instruments des bœufs; c.-à-d.

le joug aussi bien que la charrue. — *Ministrabat et*: en attendant qu'il devint son successeur.

§ II. — *Achab remporte deux victoires consécutives sur les Syriens*. XX, 1-43.

1^o La première victoire. XX, 1-22.

CHAP. XX. — 1. Bénadad met le siège devant Samarie. — *Benadad*. Probablement le fils de celui qui s'était ligué avec le roi de Juda contre Baasa. Cf. xv, 18. Son but était d'affaiblir le royaume d'Israël, dont il redoutait la puissance croissante. — *Triginta duos reges*. Le titre de roi était alors très souvent porté par des chefs de simples districts, et il n'est pas étonnant d'en trouver un si grand nombre parmi les tributaires de Bénadad, car à cette époque le royaume de Syrie comprenait tous les pays situés entre la Palestine et l'Euphrate (*At. géogr.*, pl. viii). — *Contra Samariam*. Samarie était depuis quelque temps la capitale du royaume d'Israël. Cf. xvi, 24.

2-4. Première ambassade de Bénadad à Achab. — *Mittensque...* Il est vraisemblable que le siège durait déjà depuis quelque temps. — *Hæc dicit...* Langage plein de hardiesse: Bénadad revendique

4. Le roi d'Israël lui répondit : O roi mon seigneur, je suis à vous comme vous le dites, et tout ce que j'ai est à vous.

5. Les ambassadeurs, revenant encore vers Achab, lui dirent : Voici ce que dit Bénadad qui nous avait envoyés vers vous : Vous me donnerez votre argent, votre or, vos femmes et vos fils.

6. Demain donc, à cette même heure, j'enverrai mes serviteurs vers vous ; ils visiteront votre maison, et la maison de vos serviteurs, et ils prendront tout ce qui leur plaira, et l'emporteront.

7. Alors le roi d'Israël fit venir tous les anciens de son peuple, et leur dit : Considérez et voyez qu'il nous tend un piège. Car il m'a déjà envoyé ses messagers pour mes femmes, pour mes fils, pour mon argent et mon or, et je ne lui ai rien refusé.

8. Tous les anciens et tout le peuple lui répondirent : Ne l'écoutez pas, et ne vous rendez point à ses desirs.

9. Achab répondit aux ambassadeurs de Bénadad : Dites au roi mon seigneur : Je ferai toutes les choses que vous m'avez fait demander en premier lieu, comme à votre serviteur ; mais pour cette dernière chose, je ne puis la faire.

10. Les ambassadeurs, étant revenus, firent leur rapport à Bénadad, qui les renvoya encore, et fit dire à Achab : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si toute la poussière de Samarie suffit pour remplir seulement le creux de la main de tous les gens qui me suivent.

11. Le roi d'Israël leur répondit : Dites

4. Responditque rex Israel : Juxta verbum tuum, domine mi rex, tuus sum ego, et omnia mea.

5. Revertentesque nuntii dixerunt : Hæc dicit Benadad, qui misit nos ad te : Argentum tuum, et aurum tuum, et uxores tuas, et filios tuos dabis mihi.

6. Cras igitur hac eadem hora mittam servos meos ad te, et scrutabuntur domum tuam et domum servorum tuorum, et omne quod eis placuerit ponent in manibus suis, et auferent.

7. Vocavit autem rex Israel omnes seniores terræ, et ait : Animadvertite, et videte quoniam insidiatur nobis ; misit enim ad me pro uxoribus meis et filiis, et pro argento et auro, et non abnu.

8. Dixeruntque omnes majores natu et universus populus ad eum : Non audias, neque acquiescas illi.

9. Respondit itaque nuntiis Benadad : Dicit dominus meo regi : Omnia propter quæ misisti ad me servum tuum in initio, faciam ; hanc autem rem facere non possum.

10. Reversique nuntii retulerunt ei. Qui remisit, et ait : Hæc faciant mihi dii et hæc addant, si suffecerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi qui sequitur me !

11. Et respondens rex Israel, ait :

comme siennes toutes les possessions du roi israélite ; ce qui équivalait, suivant les coutumes orientales, à la déposition d'Achab. — *Juxta verbum tuum...* Humble soumission, qui va occasionner pour tout résultat des conditions plus outrageantes encore.

5-6. Deuxième ambassade. — *Argentum tuum...* D'abord (vers. 5^b), mêmes exigences hautes que à la première ambassade, vers. 3. Au vers. 6, l'arrogance dépasse toute mesure : non seulement Bénadad enverra opérer le lendemain la saisie de tous les biens personnels d'Achab, mais il ajoute en outre que cette saisie comprendra même les propriétés des citoyens de Samarie.

7-9. Réponse d'Achab au second message du roi syrien. — *Vocavit... seniores terræ* : un grand nombre de notables du royaume s'étaient réfugiés dans la capitale au moment de l'invasion syrienne. — *Non abnu.* Achab ne cite, des ordres injurieux de Bénadad, que ce qui le concernait directement, comme s'il lui répugnait de men-

tionner l'autre moitié. Mais il est aisé de compléter la pensée : Pour ce qui me regardait moi-même, j'ai cédé ; mais voici qu'il réclame aussi vos biens ; que dois-je lui répondre ? — *Dixerunt...* Ils se montrent plus fiers et plus vaillants que le roi : *Non audias!* On est surpris qu'ainsi encouragé, il n'ait pas envoyé une réplique plus mâle à Bénadad (vers. 9) ; du moins il refuse avec assez d'énergie de laisser prendre les biens de ses sujets (*hanc rem...*).

10-11. Troisième ambassade. — *Hæc faciant...* Formule de serment identique à celle de Jézabel, XIX, 2. — *Si suffecerit pulvis...* Bravade insolente, à l'orientale. Le roi de Syrie affirme qu'il lancera contre Samarie une telle quantité de guerriers, que la poussière de la ville ruinée ne suffira pas pour remplir leurs mains. Cf. vers. 25, 29, 30. — *Ne gloriatur...* Cette fois Achab est mieux inspiré, et sait se tenir à peu près à la hauteur de la situation. Sa réponse consiste en un proverbe. *Acinctus*, c'est le guerrier ceint de

Dicite ei : Ne gloriatur accinctus æque ut discinctus.

12. Factum est autem, cum audisset Benadad verbum istud, bibebat ipse et reges in umbraculis; et ait servis suis : Circumdate civitatem. Et circumdederunt eam.

13. Et ecce propheta unus accedens ad Achab, regem Israel, ait ei : Hæc dicit Dominus : Certe vidisti omnem multitudinem hanc nimiam; ecce ego tradam eam in manu tua hodie, ut scias quia ego sum Dominus.

14. Et ait Achab : Per quem? Dixitque ei : Hæc dicit Dominus : Per pedisequos principum provincialiarum. Et ait : Quis incipiet præliari? Et ille dixit : Tu.

15. Recensuit ergo pueros principum provincialiarum, et reperit numerum ducentorum triginta duorum; et recensuit post eos populum, omnes filios Israel, septem millia.

16. Et egressi sunt meridie. Benadad autem bibebat temulentus in umbraculo suo, et reges triginta duo cum eo, qui ad auxilium ejus venerant.

17. Egressi sunt autem pueri principum provincialiarum in prima fronte. Misit itaque Benadad, qui nuntiaverunt ei, dicentes : Viri egressi sunt de Samaria.

à votre maître : Ce n'est pas lorsqu'on prend les armes qu'on doit se vanter, c'est quand on les quitte.

12. Bénadad reçut cette réponse tandis qu'il buvait avec les rois sous des tentes; et il dit à ses serviteurs : Investissez la ville. Et ils l'investirent.

13. Et voici qu'un prophète vint trouver Achab, roi d'Israël, et lui dit : Ainsi parle le Seigneur : Vous avez vu toute cette multitude innombrable; je vous déclare que je la livrerai aujourd'hui entre vos mains, afin que vous sachiez que je suis le Seigneur.

14. Achab lui demanda : Par qui? Il lui répondit : Voici ce que dit le Seigneur : Ce sera par les valets de pied des princes des provinces. Achab ajouta : Qui commencera le combat? Vous, dit le prophète.

15. Achab fit donc la revue des valets de pied des princes des provinces, et il en trouva deux cent trente-deux. Il fit ensuite la revue du peuple, de tous les fils d'Israël, et il en trouva sept mille.

16. Et ils sortirent de la ville à midi. Cependant Bénadad était dans sa tente, qui buvait et qui était ivre; et les trente-deux rois qui étaient venus à son secours étaient avec lui.

17. Les valets de pied des princes des provinces sortirent donc à la tête de l'armée. Bénadad envoya pour les reconnaître, et on lui vint dire : Ce sont des gens qui sont sortis de Samarie.

son épée; *discinctus*, le même, désarmé. Le sens est donc : Ne chantez point triomphe avant la victoire. En effet, « ce n'est point pendant qu'on est au combat, ni lorsqu'on prend les armes, mais lorsqu'on a combattu et gagné la victoire, qu'on doit s'élever. » Calmet, *h. l.* Telle est l'interprétation du chaldéen.

12. Colère de Bénadad, qui ordonne un assaut immédiat. — *Bibebat*... Sur du succès. L'équivalent hébreu du mot *umbraculis* (*sukkot*) désigne des cabanes de feuillage semblables à celles de la fête des Tabernacles. Cf. la note de Lev. xxiii, 24, et l'*Atl. arch.*, pl. ci, fig. 1. — *Circumdate*... L'hébreu dit avec une conclsion énergique : Placez! Ce qui signifie peut-être : Dressez les machines de guerre. Cf. Ez. iv, 2.

13-14. Oracle du Seigneur, promettant la victoire à Achab. — *Certe vidisti*... Dieu fait mettre en relief par son représentant l'étendue du triomphe prédit. — *Per quem?* C.-à-d. : Par qui les livrerez-vous entre mes mains (cf. vers. 13^b)? Achab désire être renseigné sur le mode de la victoire. — *Per pedisequos*... : « jeunes gens » (hébr.) inexpérimentés et peu nombreux (vers. 15).

Évidemment c'est Jéhovah lui-même qui serait le vainqueur en de telles conditions. — *Quis incipiet*...? Autre question du roi, à laquelle le prophète ne répondit pas moins nettement : *Tu*. Achab devait donc se mettre à la tête de cette poignée d'hommes, et s'avancer en rase campagne contre l'armée si nombreuse de Bénadad.

15-21. La lutte victorieuse. — *Recensuit ergo*... La fol du roi d'Israël n'était pas totalement éteinte; elle fut réveillée par cet oracle consolant, qui éclairait de vives lueurs une situation désespérée. — *Septem millia*. Ce chiffre paraît surprenant par sa petitesse, vu la densité de la population israélite à cette époque (cf. II Par. xiii, 3; xrv, 8; xvii, 14 et ss.); mais il est probable que l'attaque de Bénadad avait été soudaine, et que la plupart des guerriers d'Achab s'étaient trouvés dans l'impossibilité de pénétrer à temps dans la ville; de plus, le siège pouvait durer depuis un certain temps, et avoir fait de nombreuses victimes. — *Benadad*... *bibebat* (vers. 16). Le banquet mentionné au vers. 12 durait depuis le matin et avait dégénéré en orgie; le moment providentiel était donc bien choisi.

18. Et il dit : Soit qu'ils viennent pour traiter de la paix, soit qu'ils viennent pour combattre, prenez-les vifs.

19. Les valets de pied des princes des provinces s'avancèrent donc, et le reste de l'armée après eux;

20. et chacun d'eux tua ceux qui se présentèrent devant lui; et aussitôt les Syriens s'enfuirent, et l'armée d'Israël les poursuivit. Bénadad, roi de Syrie, s'enfuit aussi à cheval avec les cavaliers qui l'accompagnaient.

21. Et le roi d'Israël, étant sorti de Samarie, tua les chevaux, renversa les chars, et frappa la Syrie d'une grande plaie.

22. Alors le prophète s'approcha du roi d'Israël, et lui dit : Allez, fortifiez-vous et voyez ce que vous avez à faire. Car le roi de Syrie viendra encore l'an prochain pour vous combattre.

23. Mais les serviteurs du roi de Syrie lui dirent : Leurs dieux sont des dieux de montagnes, et c'est pour cela qu'ils nous ont vaincus; il faut que nous combattions contre eux en pleine campagne, et nous les vaincrons.

24. Voici donc ce que vous avez à faire : Eloignez tous les rois de votre armée, et mettez à leur place vos principaux officiers;

25. rétablissez vos troupes, en y remettant autant de soldats qu'il en a été tué, autant de chevaux qu'il y en avait dans votre armée, et autant de chars que vous en avez eus auparavant; et nous combattrons contre eux en pleine campagne, et vous verrez que nous les battons. Il crut leur conseil et il s'y conforma.

18. Et ille ait : Sive pro pace veniunt, apprehendite eos vivos; sive ut praelientur, vivos eos capite.

19. Egressi sunt ergo pueri principum provinciarum, ac reliquus exercitus sequebatur;

20. et percussit unusquisque virum qui contra se veniebat; fugeruntque Syri, et persecutus est eos Israel. Fugit quoque Benadad, rex Syriæ, in equo cum equitibus suis.

21. Necnon egressus rex Israel percussit equos et currus, et percussit Syriam plaga magna.

22. Accedens autem propheta ad regem Israel, dixit ei : Vade, et confortare, et scito, et vide quid facias; sequenti enim anno rex Syriæ ascendet contra te.

23. Servi vero regis Syriæ dixerunt ei : Dii montium sunt dii eorum, ideò superaverunt nos; sed melius est ut pugnemus contra eos in campestribus, et obtinebimus eos.

24. Tu ergo verbum hoc fac : Amove reges singulos ab exercitu tuo, et pone principes pro eis;

25. et instaure numerum militum qui ceciderunt de tuis, et equos secundum equos pristinos, et currus secundum currus quos ante habuisti; et pugnabimus contra eos in campestribus, et videbis quod obtinebimus eos. Credidit consilio eorum, et fecit ita.

— *Misit...* Benadad. Malgré son état d'ivresse, il comprend qu'il se passe quelque chose d'anormal, et il envoie prendre des informations. — *Sive pro pace.* Dans son orgueil, il suppose que les Hébreux, trop peu hardis pour l'attaquer les premiers, viennent en nombre lui demander la paix. En toute hypothèse, *vivos capite*, commande-t-il. Autre marque de confiance superbe : il croit que ce sera un jeu pour ses troupes de saisir vivants les guerriers israhélites, si ceux-ci osaient lui livrer bataille. — *Fugerunt... Syri.* La panique se met promptement dans les armées nombreuses, surtout en Orient, quand elles manquent de cohésion, qu'elles sont mal commandées, et que, comptant sur le succès, elles éprouvent un échec inattendu.

22. Annonce prophétique d'une seconde invasion des Syriens. — *Vide quid facias.* Ce divin avertissement avait pour but d'engager Achab à prendre toutes ses précautions en vue d'une se-

conde campagne. — *Sequenti anno.* Hébr. : au retour de l'année; c.-à-d. lorsque reviendrait la saison propice à la guerre, le printemps. Cf. II Reg. XI, 1, et l'explication.

2° La seconde victoire. XX, 23-34.

23-25. Les Syriens préparent une nouvelle armée pour attaquer Achab. — *Dit* (mieux vaudrait le singulier, employé par les LXX) *montium...* La Palestine est, en effet, un pays de montagnes (*Atl. géogr.*, pl. VII, XVIII); les Syriens avaient pu le remarquer mieux que partout ailleurs au cœur des collines d'Éphraïm, lorsqu'ils assiégeaient Samarie. Or Jéhovah étant, conformément aux idées païennes, le dieu national des Hébreux, les agresseurs supposent que s'il a su défendre son peuple dans les montagnes, il sera faible et battu en rase campagne; de là leur changement de tactique : *melius est...* — *Tu ergo...* Les serviteurs royaux concillent aussi à Bénadad de réorganiser son armée, soit

26. Igitur, postquam annus transierat, recensuit Benadad Syros, et ascendit in Aphec ut pugnaret contra Israel.

27. Porro filii Israel recensiti sunt, et acceptis cibariis profecti ex adverso, castraque metati sunt contra eos, quasi duo parvi greges caprarum; Syri autem repleverunt terram.

28. Et accedens unus vir Dei, dixit ad regem Israel: Hæc dicit Dominus: Quia dixerunt Syri: Deus montium est Dominus, et non est Deus vallium, dabo omnem multitudinem hanc grandem in manu tua, et scietis quia ego sum Dominus.

29. Dirigebantque septem diebus ex adverso hi atque illi acies, septima autem die commissum est bellum; percusseruntque filii Israel de Syris centum millia peditum in die una.

30. Fugerunt autem qui ramanserant in Aphec, in civitatem; et cecidit murus super viginti septem millia hominum qui ramanserant. Porro Benadad fugiens ingressus est civitatem, in cubiculum quod erat intra cubiculum.

31. Dixeruntque ei servi sui: Ecce audivimus quod reges domus Israel clementes sint; ponamus itaque saccos in lumbis nostris et funiculos in capitibus nostris, et egrediamur ad regem Israel; forsitan salvabit animas nostras.

32. Accinxerunt saccis lumbos suos, et posuerunt funiculos in capitibus suis, veneruntque ad regem Israel, et dixe-

26. Un an après, Bénadad fit la revue des Syriens, et vint à Aphec pour combattre contre Israël.

27. Les enfants d'Israël firent aussi la revue de leurs troupes, et ayant pris des vivres, ils marchèrent contre les Syriens, et campèrent vis-à-vis d'eux, comme deux petits troupeaux de chèvres, tandis que les Syriens couvraient toute la terre.

28. Alors un homme de Dieu vint trouver le roi d'Israël, et lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que les Syriens ont dit: Le Seigneur est le Dieu des montagnes, mais il n'est pas le Dieu des vallées, je vous livrerai toute cette grande multitude, et vous saurez que je suis le Seigneur.

29. Les deux armées furent rangées en bataille l'une devant l'autre pendant sept jours. Le septième jour la bataille se donna; et les fils d'Israël tuèrent en un jour cent mille fantassins syriens.

30. Ceux qui échappèrent s'enfuirent dans la ville d'Aphec, et une muraille tomba sur vingt-sept mille hommes qui restaient. Or Bénadad, s'enfuyant, entra dans la ville, et se retira dans le lieu le plus secret d'une chambre.

31. Alors ses serviteurs lui dirent: Nous avons entendu dire que les rois de la maison d'Israël sont clementes. Mettons donc des sacs sur nos reins et des cordes à notre cou, et allons trouver le roi d'Israël; peut-être qu'il nous donnera la vie.

32. Ainsi ils se mirent des sacs sur les reins et la corde au cou, et vinrent trouver le roi d'Israël; et ils lui dirent:

en lui donnant de meilleurs chefs (*amove reges...*; cf. vers. 1, 12), soit en remplaçant les soldats qui avaient péri dans la campagne précédente.

26-27. Les deux armées en présence, auprès d'Aphec. — L'armée syrienne, vers. 26. *In Aphec*: non pas l'Aphec de la tribu d'Aser, car il était en plein dans les montagnes (note de Jos. XIII, 4; XIX, 30), mais celui de la plaine de Jezrahel, aujourd'hui Fik, village important (cf. I Reg. XXIX, 1, et l'explication). — L'armée israélite, vers. 27. *Quasi duo parvi...*: comparaison pathétique, qui fait contraste avec la multitude immense des Syriens; elle montre que le roi Achab avait divisé sa petite armée en deux corps.

28. Nouvelle promesse de victoire. — *Unus vir Dei*: distinct du prophète qui avait annoncé le premier triomphe, vers. 13. — *Quia dixerunt...* Jéhovah, insulté, vengera l'honneur de son nom. 29-30*. Déroute des Syriens. — *Dirigebantque...* Les deux armées demeurèrent toute une semaine

en face l'une de l'autre sans combattre. On a pensé que, de la part d'Israël, cette attente de sept jours (le nombre sacré), avait un caractère religieux. — *Percusserunt...* Grande victoire. La panique dut encore s'en mêler du côté des Syriens. — *Cecidit murus...* Tout un rempart. Trait providentiel, évidemment.

30^b-34. Bénadad est fait prisonnier. — *Cubiculum... intra cubiculum*. C.-à-d. l'appartement le plus éloigné de l'entrée de la maison, par conséquent le plus caché. Qu'est devenue l'ancienne confiance de Bénadad? — *Dixerunt... servi*. Stratagème de ses officiers pour lui sauver la vie, vers. 31 et ss. — *Reges... clementes*. Rien, dans les pages qui précèdent, ne nous avait préparés à ce trait; mais les rois d'Israël avaient eu des relations familières avec les Syriens, et ceux-ci les connaissaient bien. — *Saccos*: des vêtements grossiers, en signe de deuil. Cf. Gen. XXXVII, 34 (voyez la note); II Reg. III, 31; IV Reg. VI, 30,

Bénadad votre serviteur vous fait cette supplication : Accordez-moi la vie. Il leur répondit : S'il est encore vivant, il est mon frère.

33. Les Syriens tirèrent de là un bon présage, et prenant aussitôt ce mot de sa bouche, ils lui dirent : Bénadad est votre frère. Il leur répondit : Allez, et amenez-le-moi. Bénadad vint donc se présenter à Achab, qui le fit monter sur son char.

34. Et Bénadad lui dit : Je vous rendrai les villes que mon père a prises sur votre père ; et faites-vous des places publiques dans Damas, comme mon père en avait fait dans Samarie. Et quand nous aurons fait cette alliance, je me retirerai. Achab fit donc cette alliance avec lui et le laissa aller.

35. Alors un des fils des prophètes dit de la part du Seigneur à un de ses compagnons : Frappez-moi. Et comme il ne voulut pas le frapper,

36. il lui dit : Parce que vous n'avez pas voulu me frapper, aussitôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera. Lorsqu'il se fut un peu éloigné de lui, un lion le trouva et le tua.

runt ei : Servus tuus Benadad dicit : Vivat, oro te, anima mea. Et ille ait : Si adhuc vivit, frater meus est.

33. Quod acceperunt viri pro omine ; et festinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Benadad. Et dixit eis : Ite, et adducite eum ad me. Egressus est ergo ad eum Benadad, et levavit eum in currum suum.

34. Qui dixit ei : Civitates quas tulit pater meus a patre tuo reddam, et plateas fac tibi in Damasco, sicut fecit pater meus in Samaria, et ego foederatus recedam a te. Pepigit ergo foedus, et dimisit eum.

35. Tunc vir quidam de filiis prophetarum dixit ad socium suum in sermone Domini : Percute me. At ille noluit percutere.

36. Cui ait : Quia noluisti audire vocem Domini, ecce recedes a me, et percutiet te leo. Cumque paululum recessisset ab eo, invenit eum leo, atque percussit.

etc. — *Funiculos* : sans doute autour du cou, marque d'une complète servitude (*Atl. archéol.*, pl. xciv, fig. 4, 8). — *Animas nostras*. Dans l'hébreu : ta vie ; ils ne songeait, en effet, qu'à sauver leur roi. — *St... vivit, frater* (vers. 32^b).

Le dévouement des officiers syriens était admirable ; mais Achab est bien prompt à faire grâce à un tel ennemi. — *Acceperunt... pro omine*. La réponse était pour eux de bon augure ; aussi se hâtèrent-ils de prendre Achab au mot, comme l'on dit (*festinantes rapuerunt...*), en répétant d'une manière emphatique le titre qu'il avait donné à leur roi (*frater tuus*).

— *Levavit... in currum* : son char de guerre, qu'il n'avait pas encore quitté. C'était traiter Bénadad en ami. — *Civitates...* : des villes enlevées à Amri par les Syriens ; fait qui n'a pas été mentionné précédemment. Séance tenante, Bénadad propose des conditions de paix. — *Plateas... in Damasco* : des rues qui appartiendraient en propre aux Israélites, de telle sorte qu'une partie de la capitale syrienne serait en leur pouvoir ; grand privilège politique et commercial. — *Et ego foederatus...* (vers. 34^b). De nombreux interprètes pensent que ces mots furent proférés par Achab, en réponse à la proposition du roi valneu. Il accepte avec une légèreté étonnante, sans daigner consulter le Seigneur, qui lui avait accordé si visiblement la victoire.

3° Dieu reproche à Achab d'avoir mis Bénadad en liberté. XX, 35-43.

35-40. Action symbolique, servant d'introduction. — *De filiis prophetarum*. C. - à - d. faisant partie des écoles prophétiques que la persécution



Prisonniers la corde au cou. (Fresque égyptienne.)

de Jézabel n'avait pas réussi à détruire. Voyez la note de xviii, 4. — *Dixit ad socium* : à un autre prophète. — *In sermone Domini* : en vertu d'une inspiration spéciale. — *Percute me*. Son dessein était de se présenter au roi comme un soldat blessé dans la récente mêlée. — *Noluit...* : refus coupable, puisqu'il fut si sévèrement châtié, vers. 36. Le premier lui ayant demandé ce service « au nom du Seigneur » et en tant que prophète, son devoir était d'obéir aussitôt. — *Invenit... leo* : punition identique à celle d'un autre prophète déobéissant. Voyez xiii, 24, et le commentaire. — *Percussit eum* (vers. 37) : à la tête, d'après le contexte. — *Mutavit asperstone...*

37. Sed et alterum inveniens virum, dixit ad eum : Percute me. Qui percussit eum, et vulneravit.

38. Abiit ergo propheta, et occurrit regi in via; et mutavit aspersione pulveris os et oculos suos.

39. Cumque rex transisset, clamavit ad regem, et ait : Servus tuus egressus est ad praeliandum cominus; cumque fugisset vir unus, adduxit eum quidam ad me, et ait : Custodi virum istum; qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima ejus, aut talentum argenti appendes.

40. Dum autem ego turbatus huc illucque me verterem, subito non comparuit. Et ait rex Israel ad eum : Hoc est iudicium tuum, quod ipse decrevist.

41. At ille statim abstersit pulverem de facie sua; et cognovit eum rex Israel, quod esset de prophetis.

42. Qui ait ad eum : Hæc dicit Dominus : Quia dimisisti virum dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima ejus, et populus tuus pro populo ejus.

43. Reversus est igitur rex Israel in domum suam, audire contemnens, et furibundus venit in Samariam.

37. Ayant rencontré un autre homme, il lui dit : Frappez-moi. Cet homme le frappa et le blessa.

38. Le prophète s'en alla donc, et vint au-devant du roi sur le chemin, et il se rendit méconnaissable, en mettant de la poussière sur son visage et sur ses yeux.

39. Et lorsque le roi fut passé, il cria après lui et lui dit : Votre serviteur s'était avancé pour combattre les ennemis de près; et l'un d'eux s'étant enfui, quelqu'un me l'a amené et m'a dit : Gardez cet homme; et s'il s'échappe, votre vie répondra de la sienne, ou vous payerez un talent d'argent.

40. Et comme, tout troublé, je me tournais de côté et d'autre, cet homme a disparu tout à coup. Le roi d'Israël lui dit : Vous avez vous-même prononcé votre arrêt.

41. Aussitôt il essuya la poussière de dessus son visage; et le roi d'Israël reconnut qu'il était du nombre des prophètes.

42. Il dit au roi : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez laissé échapper de vos mains un homme digne de mort, votre vie répondra pour la sienne, et votre peuple pour son peuple.

43. Mais le roi d'Israël revint dans sa maison, ne faisant pas de cas de ce que le prophète lui avait dit; et il entra furieux dans Samarie.

CHAPITRE XXI

1. Post verba autem hæc, tempore illo vinea erat Naboth Jezrahelitæ, quæ erat in Jezrahel, juxta palatium Achab, regis Samariæ.

1. Après ces choses, voici ce qui arriva. En ce même temps, Naboth le Jezrahélite possédait dans Jezrahel une vigne près du palais d'Achab, roi de Samarie.

(vers. 38). Dans l'hébr. : il se déguisa avec un bandeau sur ses yeux. D'où il suit qu'il était connu du roi (cf. vers. 41); or il fallait qu'il passât tout d'abord pour un Israélite ordinaire, sans quoi le succès de son acte symbolique eût été compromis. — *Servus tuus egressus...* Petite histoire bien combinée et bien racontée, vers. 39-40. — *Adduxit... quidam* : quelque chef supérieur vint lui confier le prisonnier arrêté dans sa fuite. — *Talentum argenti* : 8500 fr., somme alors considérable, qui exprimait l'importance attachée à la préservation du captif. — *Non comparuit* : il avait pris la fuite. Conclusion tacite : O roi, faites-moi grâce. — *Hoc... iudicium tuum* (vers. 40). Le roi, croyant à la réalité de l'incident, confirme avec sévérité la sentence du chef. — *Ipse decrevist* : en racontant le fait.

41-43. Le prophète annonce le futur châtiement d'Achab. — *Abstersit pulverem*. Hébr. : il enleva le bandeau de devant ses yeux. Voyez la note du vers. 38. — *Hæc dicit Dominus...* Application de l'acte symbolique. Le prisonnier n'était autre que Bénadad, et Jéhovah lui-même en avait confié la garde à Achab; celui-ci était donc responsable de la mise en liberté du roi syrien. — *Dignum morte*. L'hébreu est encore plus énergique : dévoué par interdit. Voyez Lev. xxvii, 28, et l'explication. — *Audire contemnens et...* Dans l'hébreu : triste et irrité. La première expression marque l'ennui; la seconde, une violente colère.

§ III. — *Achab et Naboth*. XXI, 1-29.

1^o La vigne de Naboth. XXI, 1-4.

CHAP. XXI. — 1. Introduction. — Sur *Jezra-*

2. Et Achab lui dit : Donnez-moi votre vigne, afin que je puisse faire un jardin potager, car elle est près de ma maison ; et je vous en donnerai une meilleure, ou, si cela vous accommode mieux, je vous la payerai en argent au prix qu'elle vaut.

3. Naboth lui répondit : Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes pères.

4. Achab revint donc chez lui indigné et plein de fureur, à cause de cette parole que Naboth le Jezrahélite lui avait dite : Je ne vous donnerai pas l'héritage de mes pères ; et se jetant sur son lit, il se tourna du côté de la muraille et ne mangea point.

5. Jézabel sa femme vint auprès de lui et lui dit : Qu'est-ce que cela ? D'où vous vient cette tristesse ? Et pourquoi ne mangez-vous point ?

6. Il lui répondit : J'ai parlé à Naboth de Jezrahel, et je lui ai dit : Donnez-moi votre vigne, et je vous en donnerai l'argent ; ou, si vous le préférez, je vous en donnerai une meilleure pour celle-là. Et il m'a répondu : Je ne vous donnerai pas ma vigne.

7. Jézabel sa femme lui dit : Votre autorité est grande, et vous gouvernez bien le royaume d'Israël. Levez-vous, mangez, et ayez l'esprit en repos ; c'est moi qui vous donnerai la vigne de Naboth le Jezrahélite.

8. Aussitôt elle écrivit, au nom d'Achab, une lettre qu'elle scella du sceau du roi, et qu'elle envoya aux anciens et aux premiers de la ville de Naboth qui demeuraient avec lui.

2. Locutus est ergo Achab ad Naboth, dicens : Da mihi vineam tuam ut faciam mihi hortum olerum, quia vicina est et prope domum meam ; daboque tibi pro ea vineam meliorem, aut, si commodius tibi putas, argenti pretium, quanto digna est.

3. Cui respondit Naboth : Propitius sit mihi Dominus, ne dem hereditatem patrum meorum tibi !

4. Venit ergo Achab in domum suam indignans, et frendens super verbo quod locutus fuerat ad eum Naboth Jezrahelites, dicens : Non dabo tibi hereditatem patrum meorum. Et prociens se in lectulum suum, avertit faciem suam ad parietem, et non comedit panem.

5. Ingressa est autem ad eum Jezabel uxor sua, dixitque ei : Quid est hoc unde anima tua contristata est ? et quare non comedis panem ?

6. Qui respondit ei : Locutus sum Naboth Jezrahelitæ, et dixi ei : Da mihi vineam tuam, accepta pecunia ; aut, si tibi placet, dabo tibi vineam meliorem pro ea ; et ille ait : Non dabo tibi vineam meam.

7. Dixit ergo ad eum Jezabel, uxor ejus : Grandis auctoritatis es, et bene regis regnum Israel. Surge, et comede panem, et æquo animo esto ; ego dabo tibi vineam Naboth Jezrahelitæ.

8. Scripsit itaque litteras ex nomine Achab, et signavit eas annulo ejus, et misit ad majores natu et optimates qui erant in civitate ejus, et habitabant cum Naboth.

hel, voyez la note de XVIII, 46. — *Juxta palatium* : palais d'été, situé dans la partie orientale de la ville, non loin des remparts (IV Reg. IX, 30-31). « Juxta » est le mot important du récit : gênant voisinage pour le roi.

2-3. Naboth refuse de vendre sa vigne à Achab. — *Propitius... Dominus* (vers. 3). On voit, par cette exclamation, d'abord que Naboth était un adorateur fidèle de Jéhovah ; de plus, qu'il regardait comme une chose mauvaise l'échange ou l'achat que lui proposait le roi (vers. 2). En effet, la loi mosaïque interdisait aux Hébreux d'alléner leurs propriétés foncières, et même de les faire passer d'une tribu à une autre tribu. Cf. Lev. XXV, 23-28 ; Num. XXXVI, 7. C'est en ce sens que Naboth ajoute : *ne dem hereditatem...* ; à ses yeux sa vigne n'était pas un patrimoine ordinaire, mais une propriété sacrée, dont il ne pouvait se dessaisir.

4. Mécontentement du roi. — *Venit... in do-*

mum : à Samarie, ce semble, d'après le vers. 18. — *Indignans et frendens*. Hébr. : triste et irrité ; ces deux expressions sont employées plus haut, XX, 43. — *Prociens se in lectulum*. Achab avait, comme tant de despotes orientaux, toute l'impressionnabilité d'un enfant gâté et ne savait supporter le moindre ennui.

2° Jézabel fait lapider Naboth. XXI, 5-14.

5-7. Achab confesse à la reine la cause de son chagrin. — *Grandis auctoritatis...* (vers. 7) ! Paroles de mordante ironie. Cette femme énergique et sans principes ne conçoit pas qu'un roi ne sache point s'aider dans un pareil cas. — *Ego dabo*. Pronom emphatique (Moi, simple femme!), et bien cruel ici.

8-10. L'ordre infâme de Jézabel. — *Signavit... annulo*. Dès l'époque des patriarches, il est fait mention d'anneaux à cachet, dont l'empreinte servait de signature. Cf. Gen. XXXVIII, 18 ; XII, 42. La coutume de sceller du sceau royal les docu-

9. Litterarum autem hæc erat sententia : Prædicare jejunium, et sedere facite Naboth inter primos populi,

10. et submittite duos filios Belial contra eum, et falsum testimonium dicant : Benedixit Deum et regem. Et educate eum, et lapidate, sicque moriatur.

11. Fecerunt ergo cives ejus majores natu et optimates, qui habitabant cum eo in urbe, sicut præceperat eis Jezabel, et sicut scriptum erat in litteris quas miserat ad eos.

12. Prædicaverunt jejunium, et sedere fecerunt Naboth inter primos populi.

13. Et adductis duobus viris filiis diaboli, fecerunt eos sedere contra eum ; at illi, scilicet ut viri diabolici, dixerunt contra eum testimonium coram multitudine : Benedixit Naboth Deum et regem. Quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, et lapidibus interfecerunt.

14. Miseruntque ad Jezabel, dicentes : Lapidatus est Naboth, et mortuus est.

15. Factum est autem, cum audisset Jezabel lapidatum Naboth et mortuum, locuta est ad Achab : Surge, et posside vineam Naboth Jezrahelitas, qui noluit

9. Cette lettre était conçue en ces termes : Publiez un jeûne, et faites asseoir Naboth entre les premiers du peuple,

10. et subornez deux hommes sans conscience contre lui, et qu'ils portent un faux témoignage, en disant : Naboth a blasphémé contre Dieu et contre le roi ; qu'on le mène hors de la ville, et ensuite qu'il soit lapidé et mis à mort.

11. Les anciens et les premiers de la ville de Naboth, qui demeuraient avec lui, firent ce que Jézabel leur avait commandé, et ce que portait la lettre qu'elle leur avait envoyée.

12. Ils publièrent un jeûne, et firent asseoir Naboth entre les premiers du peuple ;

13. et ayant fait venir deux hommes sans conscience, ils les firent asseoir vis-à-vis de lui. Et ces deux hommes diaboliques portèrent témoignage contre lui devant l'assemblée, en disant : Naboth a blasphémé Dieu et le roi. Ils le menèrent donc hors de la ville et le lapidèrent.

14. Ils envoyèrent aussitôt à Jézabel, pour lui dire : Naboth a été lapidé, et il est mort.

15. Lorsque Jézabel eut appris que Naboth avait été lapidé et qu'il était mort, elle vint dire à Achab : Allez, et prenez pour vous la vigne de Naboth le

ments officiels, pour en confirmer l'authenticité, est très ancienne aussi ; cf. Esth. III, 12 ; Dan. VI, 17, et l'Atlas arch., pl. IX, fig. 4, 6-9 ; pl. XLVIII, fig. 7-9. — *Majores...* : l'autorité municipale d'alors.

d'accusé. — *Filios Belial* : des « gens de rien » ; cf. Deut. XIII, 13 ; Jud. XIX, 22, etc. *Duos* : ce nombre était de rigueur pour la validité du témoignage ; cf. Num. XXXV, 30 ; Deut. XVII, 6,

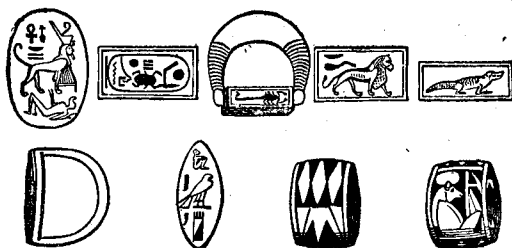
etc. — *Falsum testimonium* : le rescrit royal ne dissimule pas l'innocuité de l'acte-commandé. — *Benedixit* : par antiphrase, dans le sens de blasphémer, maudire ; cf. Job, I, 5, 11 ; II, 5. *Educite* : les sentences de mort étaient exécutées en dehors des villes. *Lapidate* : c'était, d'après Lev. XXIV, 16, le genre de supplice prescrit contre les blasphémateurs.

11-14. Exécution de l'ordre de Jézabel. — *Fecerunt...* Honteuse soumission, qui montre à quel degré Israël s'était dépravé sous cette série de rois anti-théocratiques.

— *Lapidibus interfecerunt*. Les fils de Naboth furent aussi traités comme leur père. Cf. IV Reg. IX, 26.

3^o Prophétie d'Élisée contre Achab et Jézabel. XXI, 15-26.

15-16. Achab va prendre possession de la vigne de Naboth. — *Locuta est...* : le jour même où



Anneaux à cachet. (Monum. égyptiens.)

— *Litterarum...* Ce résumé (*sententia*), vers. 9-10, est révoltant par sa cruauté froide. — *Prædicare jejunium* : un jeûne public, en signe de deuil et de pénitence, comme pour expier un crime énorme dont s'était rendu coupable un des habitants de la cité (cf. I Reg. VII, 6 ; II Par. XX, 3, etc.). — *Sedere... inter primos* : en qualité

Jezechélie, qui n'a pas voulu se rendre à votre désir, ni vous le donner pour le prix qu'elle valait. Car Naboth n'est plus en vie, mais il est mort.

16. Quand Achab eut appris la mort de Naboth, il s'en alla aussitôt dans la vigne de Naboth le Jezechélie pour en prendre possession.

17. En même temps le Seigneur adressa sa parole à Elie le Thesbite, et lui dit :

18. Levez-vous et descendez au-devant d'Achab, roi d'Israël, qui est dans Samarie; car le voilà qui va dans la vigne de Naboth pour en prendre possession.

19. Et vous lui parlerez en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez tué Naboth, et de plus vous vous êtes emparé de sa vigne. Et vous lui direz ensuite : Voici ce que dit le Seigneur : En ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi votre sang.

20. Et Achab dit à Elie : En quoi m'avez-vous trouvé votre ennemi? Elie lui répondit : En ce que vous vous êtes vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur.

21. Je vais faire fondre des maux sur vous. Je vous retrancherai, vous et votre postérité, de dessus la terre; et je tuerai tous les mâles de la maison d'Achab, et depuis le premier jusqu'au dernier dans Israël.

22. Je traiterai votre maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nabat, et comme la maison de Baasa, fils d'Ahia, parce que vos actions ont irrité ma colère, et que vous avez fait pécher Israël.

23. Le Seigneur a prononcé aussi cet arrêt contre Jézabel : Les chiens mangeront Jézabel dans le champ de Jezechélie.

tibi acquiescere et dare eam accepta pecunia; non enim vivit Naboth, sed mortuus est.

16. Quod cum audisset Achab, mortuum videlicet Naboth, surrexit, et descendebat in vineam Naboth Jezechelie ut possideret eam.

17. Factus est igitur sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

18. Surge, et descende in occursum Achab, regis Israel, qui est in Samaria; ecce ad vineam Naboth descendit ut possideat eam.

19. Et loqueris ad eum, dicens : Hæc dicit Dominus : Occidisti, insuper et possedisti. Et post hæc addes : Hæc dicit Dominus : In loco hoc in quo lixerunt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum.

20. Et ait Achab ad Eliam : Num invenisti me inimicum tibi? Qui dixit : Inveni, eo quod venundatus sis ut faceres malum in conspectu Domini.

21. Ecce ego inducam super te malum, et demetam posteriora tua, et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et ultimum in Israel.

22. Et dabo domum tuam sicut domum Jeroboam, filii Nabat, et sicut domum Baasa, filii Ahia, quia egisti ut me ad iracundiam provocares, et peccare fecisti Israel.

23. Sed et de Jezabel locutus est Dominus, dicens : Canes comedent Jezabel in agro Jezechel.

l'innocente victime avait péri, IV Reg. ix, 26. — *Possidet*. Les biens des Israélites traités à leur roi étaient probablement confisqués au profit de la couronne. Cf. II Reg. xvi, 4. — *Qui noluit...* Jézabel est fière de sa facile victoire.

17-19. Le Seigneur envoie Elie vers Achab comme prophète de malheur. — *Ecce... descendit*. L'altitude de Samarie était notablement supérieure à celle de Jezechélie. Voyez les vers. 16, et l'*Atl. géogr.*, pl. vii. — *Occidisti*. Premier crime d'Achab : le meurtre d'un innocent. Sans doute, le roi n'avait pas directement porté l'inique sentence; mais le sens de la cruelle insinuation de Jézabel (vers. 7) ne lui avait certainement pas échappé, et il n'avait rien fait pour arrêter la reine. — *Possedisti*. Second crime : le vol. — Le châtimement est fixé conformément à la loi du talion, vers. 19^b. *Lambent sanguinem tuum* :

la sentence d'Achab ayant été ensuite mitigée, vers. 29, il ne subit cette humiliation qu'en partie (xxii, 38); mais l'oracle se réalisa à la lettre pour Joram, son fils (cf. IV Reg. ix, 25).

20-24. L'arrêt divin contre la maison d'Achab. — *Ait Achab...* Ses paroles respirent l'embarras; il dut être vivement troublé lorsqu'il se trouva à l'improviste en face d'Elie, au moment où il pensait jouir tranquillement du bien qu'il avait tant convoité. — *Num... inimicum...*? Dans l'hébreu, avec plus de force : M'as-tu trouvé, ô mon ennemi? — *Venundatus*. Vendu au mal. Expression très énergique. — *Ecce ego...* Sans transition, le prophète se met à parler au nom du Seigneur, qu'il représentait. — Sur la locution *demetam posteriora*, voyez la note de xiv, 10. — *Sicut domum Jeroboam...*, *Baasa*. Voyez xv, 29; xvi, 11. — *Sed et de Jezabel*,

24. Si mortuus fuerit Achab in civitate, comedent eum canes; si autem mortuus fuerit in agro, comedent eum volucres cæli.

25. Igitur non fuit alter talis sicut Achab, qui venundatus est ut faceret malum in conspectu Domini; concitavit enim eum Jezabel uxor sua.

26. Et abominabilis factus est, in tantum ut sequeretur idola quæ fecerant Amorrhæi, quos consumpsit Dominus a facte filiorum Israël.

27. Itaque cum audisset Achab sermones istos, scidit vestimenta sua, et operuit cilicio carnem suam, jejunavitque et dormivit in sacco, et ambulavit demisso capite.

28. Et factus est sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

29. Nonne vidisti humiliatum Achab coram me? Quia igitur humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam malum domui ejus.

24. Si Achab meurt dans la ville, il sera mangé par les chiens; et s'il meurt dans les champs, il sera mangé par les oiseaux du ciel.

25. Achab n'eut donc point son semblable en *méchanceté*, ayant été vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur; car il y fut excité par Jézabel sa femme.

26. Et il devint tellement abominable qu'il suivait les idoles des Amorrhéens, que le Seigneur avait exterminés de devant la face des fils d'Israël.

27. Lorsque Achab eut entendu ces paroles, il déchira ses vêtements, couvrit sa chair d'un cilice, jeûna et dormit vêtu d'un sac, et marcha la tête baissée.

28. Alors le Seigneur adressa sa parole à Elie le Thesbite, et lui dit :

29. N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi? Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai point tomber pendant qu'il vivra les maux dont je l'ai menacé; mais je les ferai tomber sur sa maison, sous le règne de son fils.

CHAPITRE XXII

1. Transierunt igitur tres anni absque bello inter Syriam et Israël.

2. In anno autem tertio descendit Josaphat, rex Juda, ad regem Israël.

1. Ainsi trois ans se passèrent sans qu'il y eût guerre entre la Syrie et Israël.

2. Mais, la troisième année, Josaphat, roi de Juda, vint trouver le roi d'Israël.

IV Reg. ix, 33-37, cet oracle sera cité plus au long. — *Canes comedent...* : ne se bornant pas à lécher son sang (cf. vers. 19). *In agro*; hébr. : près du rempart. — *Si... in civitate* : voyez xiv, 11, et le commentaire. Cette partie de la sentence fut également mitigée pour Achab, à cause de son repentir; si sa mort fut soudaine, il reçut une sépulture honorable. Cf. xxii, 37. Mais l'oracle se réalisa pour sa postérité, à laquelle seulement il est appliqué ici dans l'hébreu.

25-26. Réflexion du narrateur sur la malice d'Achab. — *Concitavit eum...* La pernicieuse influence de cette femme dépravée est visible à travers le règne entier du roi. Comp. xvi, 31, pour l'introduction du culte de Baal; xviii, 4, pour le massacre des prophètes de Jéhovah; xix, 2, pour l'exil d'Élie; xxi, 6 et 15, pour la mort de Naboth. — *Idola quæ fecerant...* Autrement dans l'hébreu : Il a agi d'une manière abominable en allant après les idoles, comme faisaient les Amorrhéens. Ce peuple représente, ainsi qu'ailleurs, toutes les races chananéennes (cf. Gen. xv, 16; IV Reg. xxi, 11, etc.).

4° Repentir d'Achab. XXI, 27-29.

27-29. Dieu mitige la sentence prononcée contre

le roi. — *Scidit...*, *operuit...* Cinq signes de deuil et de pénitence. Au lieu de *demisso capite*, l'hébreu dit : lentement; Achab marchait donc lentement, comme un homme absorbé par sa douleur. — *Non... in diebus ejus*. Il fut puni (cf. xxii, 34 et ss.), mais point selon toute la rigueur annoncée d'abord (vers. 19).

§ III. — *Achab et Josaphat*. XXII, 1-54.

1° Les rois d'Israël et de Juda font alliance pour attaquer Ramoth-Galaad. XXII, 1-54.

CHAP. XXII. — 1-2. Introduction : la visite de Josaphat à Achab. — *Tres anni absque...* : à compter sans doute depuis la seconde campagne de Bénadad. Cf. xx, 34. C'est à cette époque, croit-on, qu'eut lieu l'invasion du roi assyrien Salmanasar II, qui raconte avoir défait Bénadad et Achab, ligés contre lui. Voyez Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 46 et ss. — *Descendit Josaphat*. Au passage parallèle du second livre des Paralipomènes, xviii, 1 et ss., cette visite paraît moins surprenante, car le narrateur la prépare en disant que le fils de Josaphat, Joram, avait épousé Athalie, fille d'Achab. Elle indique un revirement complet de politique entre les

3. Et le roi d'Israël dit à ses serviteurs : Ignorez-vous que la ville de Ramoth-Galaad est à nous ? et cependant nous négligeons de la retirer des mains du roi de Syrie ?

4. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Viendrez-vous attaquer avec moi Ramoth-Galaad ?

5. Josaphat répondit au roi d'Israël : Disposez de moi comme de vous-même. Mon peuple et votre peuple n'en font qu'un, et ma cavalerie est votre cavalerie. Et il dit encore au roi d'Israël : Consultez aujourd'hui, je vous prie, la volonté du Seigneur.

6. Le roi d'Israël assembla donc ses prophètes, qui se trouvèrent environ quatre cents, et il leur dit : Dois-je aller attaquer Ramoth-Galaad, ou me tenir en paix ? Ils lui répondirent : Montez, et le Seigneur livrera la ville entre les mains du roi.

7. Josaphat lui dit : N'y a-t-il pas ici quelque prophète du Seigneur, afin que nous le consultions par lui ?

8. Le roi d'Israël répondit à Josaphat : Il est demeuré un homme par qui nous pouvons consulter le Seigneur ; mais je hais cet homme, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, mais toujours du mal. C'est Michée, fils de Jemla. Josaphat lui répondit : O roi, ne parlez point ainsi.

3. Dixitque rex Israel ad servos suos : Ignoratis quod nostra sit Ramoth-Galaad, et negligimus tollere eam de manu regis Syriæ ?

4. Et ait ad Josaphat : Veniesne mecum ad præliandum in Ramoth-Galaad ?

5. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Sicut ego sum, ita et tu ; populus meus et populus tuus unum sunt ; et equites mei, equites tui. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Quære, oro te, hodie sermonem Domini.

6. Congregavit ergo rex Israel prophetas, quadringentos circiter viros, et ait ad eos : Ire debeo in Ramoth-Galaad ad bellandum, an quiescere ? Qui responderunt : Ascende, et dabit eam Dominus in manu regis.

7. Dixit autem Josaphat : Non est hic propheta Domini quispiam, ut interrogemus per eum ?

8. Et ait rex Israel ad Josaphat : Remansit vir unus per quem possumus interrogare Dominum ; sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum ; Michæas, filius Jemla. Cui Josaphat ait : Ne loquaris ita, rex.

deux royaumes rivaux ; jusque-là ennemis acharnés, ils sont dès lors en paix et même étroitement alliés, pour le grand malheur de Juda.

3-5. Josaphat consent à attaquer Ramoth-Galaad de concert avec le roi d'Israël. — *Nostra... Ramoth...* Sur cette ville, voyez la note de IV, 13. Comme l'a conjecturé l'historien Joseph, *Ant.*, VIII, 15, 3, cette ville devait être l'une de celles que les Syriens avaient enlevées à Amri, et que Bénadad avait promis de rendre à Achab (cf. XX, 34) ; mais, une fois libre, le roi syrien n'avait pas exécuté toutes ses promesses. — *Veniesne mecum ?* Quelque la visite de Josaphat fût vraisemblablement sans objet politique, Achab essaya de la tourner à son propre avantage. — *Sicut ego... ita...* Trop prompt acquiescement, qui attirera à Josaphat une réprimande divine. Cf. II Par. XIX, 2. La présence des Syriens à Ramoth-Galaad était aussi une menace perpétuelle pour son propre territoire, et il n'était pas fâché d'aider à les en déloger. — *Populus meus...* : les fantassins, qui formaient le gros de l'armée, par opposition à la cavalerie (*equites*).

2° Les faux prophètes prédisent la victoire aux rois confédérés. XXII, 5^b-12.

5^b-6. Les quatre cents prophètes et leur ré-

ponse. — *Quære... sermonem.* Bien qu'il eût déjà promis son concours, Josaphat veut, avant de passer outre, consulter la volonté du ciel, car c'était un prince très pieux. Cf. vers. 43 ; II Par. XVII, 4 et ss. Il pensait trouver sans peine, même en Israël, quelque prophète de Jéhovah qu'il interrogerait et consulterait. — *Congregavit... prophetas.* Non point des prophètes de Baal ou d'Astarté (cf. XVIII, 19), mais, d'après le contexte (vers. 11, 24), des hommes qui se prétendaient inspirés de Jéhovah. Toutefois, la suite du récit démontrera pareillement qu'ils n'étaient pas des adorateurs fidèles du vrai Dieu : c'étaient donc probablement des prophètes rattachés au culte des veaux d'or, et nous avons vu (note de XII, 28) que ce culte s'adressait au Dieu d'Israël dans la pensée de ses adhérents. — *Ascende.* La province de Galaad était située sur un plateau élevé. *Att. géogr.*, pl. VII, XVIII.

7-9. Josaphat demande un vrai prophète du Seigneur. — *Non est hic...* ? Il a compris, à la conduite de ces hommes, qu'ils n'étaient pas des prophètes selon le cœur de Jéhovah, et il en réclame absolument un. — *Remansit...* Achab aussi comprend la différence, et il accède au désir de son royal visiteur, malgré ses préventions personnelles contre Michée, qu'il accuse de ne lui

9. Vocavit ergo rex Israel eunuchum quemdam, et dixit ei : Festina adducere Michæam, filium Jemla.

10. Rex autem Israel et Josaphat, rex Juda, sedebant unusquisque in solio suo, vestiti cultu regio, in area juxta ostium portæ Samariæ; et universi prophetæ prophetabant in conspectu eorum.

11. Fecit quoque sibi Sedecias, filius Chanaana, cornua ferrea, et ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam donec deleas eam.

12. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, dicentes : Ascende in Ramoth-Galaad, et vade prospere, et tradet Dominus in manus regis.

13. Nuntius vero qui ierat ut vocaret Michæam, locutus est ad eum, dicens : Ecce sermones prophetarum ore uno regi bona prædicant; sit ergo sermo tuus similis eorum, et loquere bona.

14. Cui Michæas ait : Vivit Dominus ! quia quodcumque dixerit mihi Dominus, hoc loquar.

15. Venit itaque ad regem, et ait illi rex : Michæa, ire debemus in Ramoth-Galaad ad præliandum, an cessare ? Cui ille respondit : Ascende, et vade prospere, et tradet eam Dominus in manus regis.

16. Dixit autem rex ad eum : Iterum atque iterum adjuro te ut non loquaris mihi nisi quod verum est, in nomine Domini.

17. Et ille ait : Vidi cunctum Israel dispersum in montibus, quasi oves non

9. Le roi d'Israël appela un eunuque, et lui dit : Hâte-toi d'amener Michée, fils de Jemla.

10. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, étaient dans l'aire, près de la porte de Samarie, assis chacun sur leur trône, revêtus de leurs habits royaux, et tous les prophètes prophétisaient devant eux.

11. Or Sédécias, fils de Chanaana, se fit des cornes de fer, et il dit : Voici ce que dit le Seigneur : Avec ces cornes vous agitez la Syrie jusqu'à ce que vous l'ayez détruite.

12. Tous les prophètes prophétisaient de même et disaient : Montez contre Ramoth-Galaad, et marchez heureusement, et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

13. Celui qu'on avait envoyé pour faire venir Michée lui dit : Voici que les prophètes prédisent d'une voix unanime un bon succès au roi; que vos paroles soient donc semblables aux leurs, et annoncez du bien.

14. Michée lui répondit : Vive le Seigneur, je ne dirai que ce que le Seigneur m'aura dit.

15. Michée se présenta donc devant le roi, et le roi lui dit : Michée, devons-nous aller attaquer Ramoth-Galaad, ou demeurer en paix ? Michée lui répondit : Allez, marchez heureusement, et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

16. Le roi ajouta : Je vous conjure encore et encore, au nom du Seigneur, de ne me parler que selon la vérité.

17. Michée lui dit : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes comme des

prophétiser, volontairement et par malveillance, que des malheurs. Elle avait quitté la contrée aussitôt après son dernier message, XXI, 17 et ss. — *Ne loquaris ita.* C.-à-d. : Ne dis pas que le prophète abuse ainsi contre toi de ses fonctions. — *Vocavit... eunuchum.* Les eunuques étaient employés à la cour des rois hébreux depuis l'époque de David. Cf. I Par. xxviii, 1.

10-12. Le prophète Sédécias et son action symbolique. — *Sedebant...*, *vestiti...* : détails très pittoresques. *In solio* : des trônes portatifs, comme en avaient les anciens rois de l'Orient. *In area juxta ostium* : petite place en avant de la porte, servant d'aire au temps de la moisson. — *Sedecias* paraît avoir été le chef de cette nombreuse troupe de faux prophètes. Cf. vers. 24. — *Fecit... cornua.* Action symbolique, analogue à celle d'Achias, xi, 30, mais qui n'avait absolument rien de divin. — *His ventilabis...* : marque d'une

complète victoire. Cf. Deut. xxxiii, 17 ; Dan. viii, 4, etc.

9° Prophétie de Michée. XXII, 13-28.

13-14. Michée est mandé au nom d'Achab. — *Sit... sermo tuus.* Le messager essaye de faire la leçon au prophète. Digne réponse de Michée : *Quodcumque dixerit...* Cf. Num. xxii, 18.

15. Première parole de Michée. — *Ascende.* Il tient d'abord le même langage que les autres prophètes, vers. 6 et 12, mais par ironie, ainsi qu'il ressort de la réplique immédiate du roi, vers. 16.

16-18. Deuxième parole. — *Iterum atque...* Dans l'hébreu, avec une tournure interrogative qui marque une vive impatience : Combien de fois dois-je t'adjurer... ? D'où il ressort que le roi Achab avait souvent consulté Michée, mais sans être jamais satisfait de ses réponses. Cf. vers. 8. — *Ille ait.* Cette fois, gravement et sérieusement,

brebis qui n'ont point de pasteur; et le Seigneur m'a dit : Ils n'ont point de chef; que chacun retourne en paix dans sa maison.

18. Aussitôt le roi d'Israël dit à Josaphat : Ne vous ai-je pas dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais toujours du mal ?

19. Et Michée ajouta : Ecoutez la parole du Seigneur. J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel debout autour de lui à droite et à gauche.

20. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab, roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth-Galaad, et qu'il y périsse ? Et l'un fit cette réponse, et l'autre cette autre.

21. Mais l'esprit s'avança, et se présentant devant le Seigneur, il lui dit : C'est moi qui séduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Et comment ?

22. Il répondit : J'irai, et je serai un esprit menteur dans la bouche de tous ses prophètes. Et le Seigneur lui dit : Vous le séduirez, et vous aurez l'avantage sur lui. Allez, et faites comme vous dites.

23. Maintenant donc, le Seigneur a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tous vos prophètes qui sont ici, et le Seigneur a prononcé votre arrêt.

24. Alors Sédécias, fils de Chanaana, s'approcha de Michée, et lui donna un soufflet sur la joue, et lui dit : L'esprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, et n'a-t-il parlé qu'à vous ?

25. Michée lui dit : Vous le verrez au jour où vous passerez d'une chambre dans une autre chambre pour vous cacher.

habentes pastorem; et ait Dominus : Non habent isti dominum; revertatur unusquisque in domum suam in pace.

18. Dixit ergo rex Israel ad Josaphat : Numquid non dixi tibi quia non prophetat mihi bonum, sed semper malum ?

19. Ille vero addens, ait : Propterea audi sermonem Domini. Vidi Dominum sedentem super solium suum, et omnem exercitum cæli assistentem ei a dextris et a sinistris ;

20. et ait Dominus : Quis decipiet Achab, regem Israel, ut ascendat et cadat in Ramoth-Galaad ? Et dixit unus verba hujuscemodi, et alius aliter.

21. Egressus est autem spiritus, et stetit coram Domino, et ait : Ego decipiam illum. Cui locutus est Dominus : In quo ?

22. Et ille ait : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, et prævalebis; egredere, et fac ita.

23. Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum qui hic sunt, et Dominus locutus est contra te malum.

24. Accessit autem Sedecias, filius Chanaana, et percussit Michæam in maxillam, et dixit : Mene ergo dimisit spiritus Domini, et locutus est tibi ?

25. Et ait Michæas : Visurus es in die illa, quando ingredieris cubiculum intra cubiculum, ut abscondaris.

Il résume une vision menaçante (*videt*), dans laquelle Dieu lui avait révélé le résultat de l'expédition projetée : les armées israélites battues et en fuite (*dispersum... quasi oves*; cf. Num. xxvii, 17), Achab mis à mort dans le combat (*non habent... dominum*). — *Numquid non dixi...* (vers. 18). Le roi d'Israël affecte de présenter de nouveau Michée comme un prophète mal disposé à son égard, dont il ne peut tirer que des oracles insolents.

19-23. Troisième parole de Michée. — *Vidit*. Autre vision, qui ne se passe pas sur la terre, comme la précédente, vers. 17, mais dans le ciel même; elle nous montre le Seigneur tenant conseil avec les anges, et envoyant à Achab, pour le punir, les prophètes qui le trompent en ce moment. — *Sedentem super solium*. Trait semblable, Is. vi, 1; Ez. i, 26; Dan. vii, 9. — *Exercitum cæli*: les anges. — *Decipiet*. L'hébreu

signifie : tromper en flattant, séduire. — *Egressus spiritus*. Dans l'hébreu : l'esprit (avec l'article). Non pas un esprit mauvais, ou même Satan en personne, comme l'ont conjecturé divers interprètes en rapprochant ce passage de Job, i, 6 et ss.; ii, 1 et ss.; pas non plus un des anges qui entouraient le Seigneur, car le texte le distingue d'eux formellement; mais, vraisemblablement, l'esprit de prophétie personnifié. — *Nunc igitur* (vers. 23). Le récit de la vision a pris fin; Michée en fait une application aux faux prophètes qui avaient parlé avant lui, et au roi trompé par eux.

24-25. Michée outrageusement frappé par Sédécias. — *In maxillam*: la plus humiliante des injures. Sédécias avait été blessé au vif en s'entendant appeler prophète de mensonge (*Mene ergo...*). — *Visurus es...* Réponse calme, mais foudroyante, de Michée. Tu verras qui de nous,

26. Et ait rex Israel: Tollite Michæam; et maneat apud Amon, principem civitatis, et apud Joas, filium Amelech;

27. et dicite eis: Hæc dicit rex: Mitte virum istum in carcerem, et sustentate eum pane tribulationis et aqua angustiae donec revertar in pace.

28. Dixitque Michæas: Si reversus fueris in pace, non est locutus in me Dominus. Et ait: Audite, populi omnes.

29. Ascendit itaque rex Israel, et Josaphat, rex Juda, in Ramoth-Galaad.

30. Dixit itaque rex Israel ad Josaphat: Sume arma, et ingredere prælium, et induere vestibus tuis. Porro rex Israel mutavit habitum suum, et ingressus est bellum.

31. Rex autem Syriæ præceperat principibus currum triginta duobus, dicens: Non pugnabitis contra minorem et majorem quempiam, nisi contra regem Israel solum.

32. Cum ergo vidissent principes currum Josaphat, suspicati sunt quod ipse esset rex Israel, et impetu facto pugnant contra eum. Et exclamavit Josaphat.

33. Intellexeruntque principes currum quod non esset rex Israel, et cessaverunt ab eo.

26. Alors le roi d'Israël dit à ses gens: Prenez Michée, et qu'on le mène chez Amon, gouverneur de la ville, et chez Joas, fils d'Amélec;

27. et dites-leur: Voici ce que le roi a ordonné: Renfermez cet homme dans la prison, et qu'on le nourrisse de pain de douleur et d'eau d'affliction, jusqu'à ce que je revienne en paix.

28. Michée lui dit: Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Et il ajouta: Que tout le monde entende!

29. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, marchèrent donc contre Ramoth-Galaad.

30. Et le roi d'Israël dit à Josaphat: Prenez vos armes, et combattez avec vos vêtements ordinaires. Mais le roi d'Israël se déguisa avant de marcher au combat.

31. Or le roi de Syrie avait donné cet ordre aux trente-deux capitaines de ses chars: Ne combattez contre qui que ce soit, petit ou grand; n'attaquez que le seul roi d'Israël.

32. Lors donc que les capitaines des chars eurent vu Josaphat, ils s'imaginèrent que c'était le roi d'Israël, et ayant fondu sur lui, ils le combattaient. Alors Josaphat jeta un grand cri.

33. Et les capitaines des chars reconurent que ce n'était pas le roi d'Israël, et ne le pressèrent pas davantage.

parle d'après l'inspiration divine. — *Cubiculum intra...* Même expression que précédemment, xx, 20. Allusion à l'effroi qu'éprouvera Sédécias, en apprenant la défaite des Israélites et la mort d'Achab; il était naturel qu'on le cherchât alors pour le mettre à mort, lui qui avait conseillé cette campagne désastreuse.

26-28. Achab fait jeter Michée en prison. — *Maneat...*: prisonnier, gardé à vue. — *Filius Amelech*. Dans l'hébreu: *hammélek*, (fils) du roi. Titre qu'il faut prendre dans un sens large, car Joas n'était pas le fils d'Achab; probablement: prince royal. — *Pane tribulationis...* C.-à-d. un régime mauvais et peu abondant. Cf. Is. xxx, 20. — *Donec revertar...* Achab se refuse à douter du succès de son expédition. — *Audite*. Michée, au moment où on l'entraînait en prison, prend à témoin la nombreuse assistance (*populi omnes*: hyperbole à l'orientale; note de Deut. xxxiii, 3), et proteste de sa véracité.

29. Victoire des Syriens, mort d'Achab. XXII, 29-40.

29-30. Les rois d'Israël et de Juda devant Ramoth-Galaad. — *Ascendit itaque...* Il est surprenant que Josaphat ne se soit pas laissé arrê-

ter par la prédiction de Michée, lui qui avait demandé expressément que l'on consultât un prophète de Jéhovah (vers. 5-7). Mais il avait engagé sa parole (vers. 5), et il n'osa pas la retirer. Ce fut une continuation de sa faute. — *Induere vestibus tuis* (les LXX ont lu « meis », par erreur). C.-à-d. des ornements royaux (cf. II Reg. i, 10), que les rois de l'antiquité portaient, les monuments égyptiens et assyriens en font foi, en plein champ de bataille. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. lxxxv, fig. 5; pl. xciv, fig. 3, 7, 8. Achab au contraire se déguise en simple guerrier (*mutavit habitum*), soit parce que ses espions lui avaient fait connaître l'ordre de Bénadad (vers. 31), soit parce qu'il redoutait malgré lui l'oracle de Michée (vers. 17).

31-35. Les Syriens s'acharnent autour d'Achab, qui est blessé mortellement. — *Principibus currum*. Ces chefs remplaçaient probablement les trente-deux rois qu'on avait éliminés autrefois de l'armée. Cf. xx, 24. — *Contra minorem et majorem*. Locution proverbiale, pour signifier: contre personne. — *Nisi contra regem*. Cet ordre suppose une profonde haine. Et pourtant le roi de Syrie avait été épargné naguère par Achab (xx, 32 et ss.); mais il n'avait pu oublier ni par-

34. Il arriva cependant qu'un homme, ayant tendu son arc, tira une flèche au hasard, et elle vint percer le roi d'Israël entre le poumon et l'estomac. Il dit aussitôt à son cocher : Tourne bride et retire-moi du milieu des troupes, car je suis grièvement blessé.

35. Or le combat dura tout le jour, et le roi d'Israël demeura dans son char en face des Syriens. Le sang coulait de sa plaie dans l'intérieur de son char ; et il mourut le soir.

36. Avant que le soleil fût couché, un héraut sonna de la trompette dans toute l'armée, et dit : Que chacun retourne dans sa ville et dans son pays.

37. Le roi mourut donc et fut porté à Samarie, où il fut enseveli.

38. On lava son char et les rênes dans la piscine de Samarie, et les chiens léchèrent son sang, selon la parole que le Seigneur avait prononcée.

39. Le reste des actions d'Achab, et tout ce qu'il fit, la maison d'ivoire qu'il bâtit, et toutes les villes qu'il construisit,

34. Vir autem quidam tetendit arcum, in incertum sagittam dirigens, et casu percussit regem Israel inter pulmonem et stomachum. At ille dixit aurigæ suo: Verte manum tuam, et ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus sum.

35. Commissum est ergo prælium in die illa; et rex Israel stabat in curru suo contra Syros, et mortuus est vespere. Fluebat autem sanguis plagæ in sinum currus.

36. Et præco insonuit in universo exercitu antequam sol occumberet, dicens: Unusquisque revertatur in civitatem et in terram suam.

37. Mortuus est autem rex, et perlatus est in Samariam; sepelieruntque regem in Samaria,

38. et laverunt currum in piscina Samariæ, et linxerunt canes sanguinem ejus, et habenas laverunt, juxta verbum Domini quod locutus fuerat.

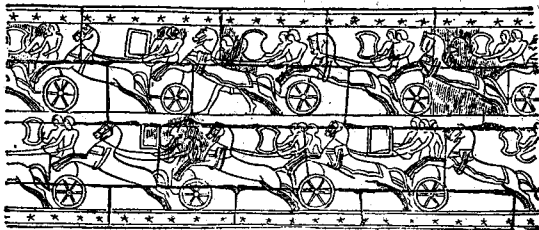
39. Reliqua autem sermonum Achab, et universa quæ fecit, et domus eburnea quam ædificavit, cunctarumque urbium

donner l'humiliation de sa défaite et de sa captivité temporaire. — *Suspiciat... quod...* L'hébreu emploie le langage direct. « Ils dirent : C'est certainement le roi d'Israël. » — *Exclamavit Josophat* : pour appeler ses gardes à son secours. Ce cri fut de telle nature, qu'il manifesta aux Syriens leur erreur (par exemple :

A moi, Juda! ou toute autre formule analogue). Voyez, II Par. xviii, 31, une variante intéressante. — *In incertum... et casu* (vers. 34). Bonne paraphrase de la locution hébraïque : « dans sa simplicité ; » c.-à-d. au hasard, sans viser. — *Inter pulmonem...* Hébr. : entre l'armure inférieure et la cuirasse. C.-à-d. au défaut de la cuirasse. Les endroits où les diverses parties des armures se rejoignaient étaient moins bien protégés. — *Dixit aurige*. Un char de guerre contenait trois hommes au plus : le conducteur, le guerrier, et parfois un écuyer qui tenait le bouclier de son maître (Att. arch., pl. lxxxviii, fig. 11 ; pl. lxxxix, fig. 5, 7). — *Verte manum* : de manière à imprimer un mouvement aux rênes, et à changer la direction du char. Achab désirait sortir de la mêlée, pour éviter de jeter l'alarme parmi ses troupes. — *Commissum... ergo...* (vers. 35). Hébr. : la bataille montait ; pour dire : devenait de plus en plus chaude. En effet, le trait qui précède n'est qu'un épisode du combat. — *Rex stabat...* D'après le texte : le roi fut tenu dans

son char en face des Syriens. La lutte était si acharnée au premier rang, qu'il fut impossible d'exécuter l'ordre d'Achab, qui mourut dans son char, sur le champ de bataille. — *Fluebat autem...* Trait dramatique.

36-38. Fin du combat. — *Præco insonuit.*



Combat de chars. (Fresque égyptienne.)

Dans l'hébr. : On cria. Mot d'ordre qui fut transmis à travers les rangs israélites. — *Antequam sol...* Par conséquent, aussitôt après la mort du roi ; cf. vers. 35. — *Unusquisque revertatur...* « La dispersion de l'armée à la mort du roi est un détail complètement oriental. » Comp. le vers. 17. — *In piscina Samariæ* : peut-être le grand réservoir que l'on voit encore en dehors des murs de Samarie. — *Linxerunt canes*. Selon l'oracle, ensuite mitigé, du prophète Élie (notes de xxi, 19 et 29). — *Habenas laverunt*. D'autres traduisent, à la suite des LXX et de Josphé : les prostituées s'y baignaient. La piscine en ques-

quas exstruxit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel ?

40. Dormivit ergo Achab cum patribus suis; et regnavit Ochozias, filius ejus, pro eo.

41. Josaphat vero, filius Asa, regnare cœperat super Judam anno quarto Achab, regis Israel.

42. Triginta quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et viginti quinque annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Azuba, filia Salai.

43. Et ambulavit in omni via Asa, patris sui, et non declinavit ex ea, fecitque quod rectum erat in conspectu Domini.

44. Verumtamen excelsa non abstulit; adhuc enim populus sacrificabat, et adolebat incensum in excelsis.

45. Pacemque habuit Josaphat cum rege Israel.

46. Reliqua autem verborum Josaphat, et opera ejus quæ gessit, et prælia, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda ?

47. Sed et reliquias effeminatorum,

tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

40. Achab s'endormit donc avec ses pères, et Ochozias son fils régna à sa place.

41. Or Josaphat, fils d'Asa, avait commencé à régner sur Juda la quatrième année d'Achab, roi d'Israël.

42. Il avait trente-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna vingt-cinq ans dans Jérusalem; sa mère s'appelait Azuba, fille de Salai.

43. Il marcha dans toutes les voies d'Asa son père, sans se détourner, et il fit ce qui était droit devant le Seigneur.

44. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux; car le peuple y sacrifiait encore et y brûlait de l'encens.

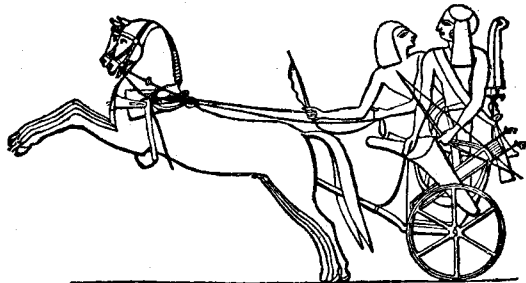
45. Josaphat eut la paix avec le roi d'Israël.

46. Le reste des actions de Josaphat, tout ce qu'il fit, avec ses combats, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

47. Il extermina aussi du pays les restes

tion aurait donc servi aux lustrations de ces femmes impures; dans ce cas, trait des plus humiliants pour Achab.

39-40. Conclusion du règne. — *Domus eburnea* : palais ainsi nommé parce que l'ivoire en



Un prince égyptien sur son char de guerre. (Fresque antique.)

formait le principal ornement. Cf. Am. III, 15. — *Urbium quas exstruxit*. Ce trait n'est pas mentionné ailleurs; il dénote une grande prospérité matérielle sous le règne d'Achab.

50 Sommaire du règne de Josaphat. XXII, 41-51.

41-42. Les dates principales. — *Josaphat vero...* Après ces longs détails sur Achab, le narrateur nous ramène à XV, 24; mais il se contente d'esquisser très rapidement le règne de Josaphat, qui, par contre, est décrit d'une manière assez complète au second livre des Paralip., XVII-XX. — Synchronisme : *anno quarto Achab*. Ago du

roi à son avènement : *triginta quinque...* Durée du règne : *viginti quinque...* — Nom de sa mère : *Azuba*.

43-45. Caractère moral et politique du règne.

— *Ambulavit in... via Asa* : voie qui avait été généralement bonne (cf. xv, 11-15; II Par. xiv, 2-5; xv, 8-17); mais Josaphat dépassa son père en plété.

— *Verumtamen...* Une restriction, cependant : *excelsa non abstulit*. Comp. III, 2, et le commentaire. Les hauts lieux en l'honneur de Jéhovah, longtemps tolérés, puis interdits depuis la construction du temple, mais dont on ne pouvait retirer entièrement le peuple. Sur la contradiction apparente qui existe entre cette ligne et II Par. xvii, 6, voyez l'explication de ce dernier passage.

— *Pacemque...* Fait remarquable, parce que la guerre avait jusqu'a-

lors constamment régné entre les deux royaumes (note du vers. 2).

46-51. Conclusion du règne. — *Prælia*. Sur ces guerres, voyez IV Reg. III, 9-27; II Par. xx, 20-27. — *In libro...* Le prophète Jéhu (xvi, 1) paraît avoir été le principal historiographe de Josaphat. Cf. II Par. xx, 34. — *Sed et...* (vers. 47-50). L'écrivain sacré complète par quelques traits le sommaire si concis des vers. 43-45. — 1^o *Reliquias effeminatorum*. Voyez XIV, 24; xv, 12, et l'explication. — 2^o *Nes erat... rex... in Edom*. Manière de dire que l'Idumée était sous la dépendance directe de Josaphat; d'ailleurs,



Construction d'une flotte. (Peinture égyptienne.)

qui remanserant in diebus Asa, patris ejus, abstulit de terra.

48. Nec erat tunc rex constitutus in Edom.

49. Rex vero Josaphat fecerat classes in mari, quæ navigarent in Ophir propter aurum; et ire non potuerunt, quia contractæ sunt in Asion-Gaber.

50. Tunc ait Ochozias, filius Achab, ad Josaphat: Vadant servi mei cum servis tuis in navibus. Et noluit Josaphat.

51. Dormivitque Josaphat cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David, patris sui; regnavitque Joram, filius ejus, pro eo.

52. Ochozias autem, filius Achab, regnare cœperat super Israel in Samaria anno septimo decimo Josaphat, regis Juda, regnavitque super Israel duobus annis.

53. Et fecit malum in conspectu Domini, et ambulavit in via patris sui et matris suæ, et in via Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

54. Servivit quoque Baal, et adoravit eum; et irritavit Dominum Deum Israel juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

des efféminés qui y étaient demeurés pendant le règne d'Asa son père.

48. Et il n'y avait point alors de roi établi dans Edom.

49. Le roi Josaphat avait fait faire une flotte sur la mer, afin qu'elle fit voile vers Ophir pour en apporter de l'or. Mais ses vaisseaux ne purent y aller, parce qu'ils furent brisés à Asion-Gaber.

50. Alors Ochozias, fils d'Achab, dit à Josaphat: Que mes serviteurs aillent en mer avec les vôtres. Mais Josaphat ne voulut pas.

51. Josaphat s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David son père; et Joram son fils régna à sa place.

52. Ochozias, fils d'Achab, avait commencé à régner sur Israël dans Samarie la dix-septième année de Josaphat, roi de Juda, et il régna deux ans sur Israël.

53. Et il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans la voie de son père et de sa mère, et dans la voie de Jeroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

54. Il servit aussi Baal et l'adora; et il irrita le Seigneur Dieu d'Israël par toutes les choses que son père avait faites

l'hébreu ajoute : mais un intendant était roi. Cf. XI, 14. — 3^e Episode de la flotte qui périt à Asion-Gaber, vers. 49-50. *Classes in mari*; hébr.: des navires de Tharsis, c.-à-d. de grands vaisseaux, comme ceux qui allaient des côtes phéniciennes à Tartessus en Espagne (note de XVIII, 22). *In Ophir propter aurum*: voyez le commentaire de IX, 28. *Contractæ...*: par suite de quelque violente tempête; Élisée avait prédit ce naufrage (cf. II Par. XX, 37). *Asion-Gaber* était un port de la mer Rouge, au fond du golfe Élanitique (*Atl. géogr.*, pl. V). *At Ochozias...*: ce passage est éclairci II Par. XX, 35-36; les deux rois avaient équipé la flotte de concert, de là les

réclamations d'Ochozias, qui voulait, même après le naufrage, recommencer l'expédition.

6^o Ochozias, roi d'Israël. XXII, 52-54.

52. Les dates ordinaires. — Synchronisme: *anno decimo septimo...* — Durée du règne: *duobus annis*. En réalité, guère plus d'un an, le successeur d'Ochozias étant monté sur le trône la dix-huitième année de Josaphat. Cf. IV Reg. III, 1.

53-54. Caractère moral du règne. — *Ambulavit...* Rien de plus triste. Ochozias réunit en sa personne tous les crimes d'Achab, de Jézabel et de Jeroboam. — Résultat de sa conduite: *irritavit Dominum*.

